



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024  
DE LA COMMUNE DE KINGERSHEIM**

*(Convocation envoyée le 18 septembre 2024)*

*Sous la présidence de Monsieur Laurent Riche, Maire*

*La séance en présence du public est ouverte à 18h30*

**Pour le point 1 :**

**Etaients présents :**

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie  
WEBER Daniel a donné procuration à GATTESCO Francis  
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel  
WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent  
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

**Pour les points 2 à 23 :**

**Etaients présents :**

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine

RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie

UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel

WALD Frédéric a donné procuration à WINCKELMULLER Alain

QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent

REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothée

BACANY Carmen a donné procuration à HEYER Pascal

LARGER Philippe a donné procuration à ROTH Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**Assistaient également**

1 représentant de la presse

2 collaborateurs

5 auditeurs

**Quorum** = 17 élus

**Ordre du jour de la séance :**

**AFFAIRES GENERALES**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024
2. 80ème anniversaire de la Libération : demande de subvention
3. Convention de partenariat entre l'association de Prévention routière et la Ville de Kingersheim dans le cadre de leur participation à la 8ème édition des Journées Prévention Sécurité
4. Rapport d'activités 2023 m2A
5. Information au Conseil municipal : désignation des représentants de la commune au sein du conseil de développement de m2A

**MARCHES PUBLICS**

6. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT : période du 1er janvier au 30 juin 2024
7. Convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

**FINANCES**

8. Admission en non-valeur de créances éteintes
9. Information au Conseil municipal : virement de crédits de chapitre à chapitre

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

10. Acquisition d'une emprise de voirie rue de Pfstatt
11. Mainlevée d'un droit de résolution rue de la Doller
12. Versement au domaine public d'une parcelle affectée à la circulation publique

**SERVICES TECHNIQUES**

13. Cuve de récupération des eaux pluviales au CTM : demandes de subvention
14. Télégestion des chaufferies : demandes de subvention
15. Occupation du domaine public pour le mobilier urbain de La Poste

ENFANCE

16. Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Emile Zola et Irène Joliot-Curie

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

17. Soutien au Créa dans le cadre du dispositif « mieux produire mieux diffuser »

RESSOURCES HUMAINES

18. Tableau des effectifs  
19. Recrutement d'un responsable du service Espaces Verts (H/F)  
20. Convention de mise à disposition par la Ville au Créa de Marie Normand  
21. Prolongation de la convention de participation prévoyance et révision des taux de cotisation au 1er janvier 2025

DIVERS

22. Rapport de la municipalité  
23. Divers et communication

**Délibérations adoptées et teneurs des discussions – Sommaire**

<b>AFFAIRES GÉNÉRALES .....</b>	<b>170</b>
1. <i>Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 26 juin 2024</i> _____	170
2. <i>80ème anniversaire de la Libération : demande de subvention</i> _____	170
3. <i>Convention de partenariat entre l'association de Prévention routière et la Ville de Kingersheim dans le cadre de leur participation à la 8ème édition des Journées Prévention Sécurité</i> _____	173
4. <i>Rapport d'activités 2023 m2A.</i> _____	174
5. <i>Information au Conseil municipal : désignation des représentants de la commune au sein du Conseil de Développement de m2A</i> _____	179
<b>MARCHES PUBLICS .....</b>	<b>181</b>
6. <i>Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1er janvier au 30 juin 2024</i> _____	181
7. <i>Convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »</i> _____	183
<b>FINANCES.....</b>	<b>185</b>
8. <i>Admission en non-valeur de créances éteintes</i> _____	185
9. <i>Information au Conseil municipal : virement de crédits de chapitre à chapitre</i>	186
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>187</b>
10. <i>Acquisition d'une emprise de voirie rue de Pfastatt</i> _____	187
11. <i>Mainlevée d'un droit de résolution rue de la Doller</i> _____	188
12. <i>Versement au domaine public d'une parcelle affectée à la circulation publique</i>	189
<b>SERVICES TECHNIQUES .....</b>	<b>189</b>
13. <i>Cuve de récupération des eaux pluviales au CTM : demandes de subvention</i> _	189
14. <i>Télégestion des chaufferies : demandes de subvention</i> _____	191
15. <i>Occupation du domaine public pour le mobilier urbain de La Poste</i> _____	193
<b>ENFANCE.....</b>	<b>194</b>
16. <i>Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Émile Zola et Irène Joliot-Curie</i> _____	194
<b>CULTURE, ÉVÉNEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE.....</b>	<b>197</b>
17. <i>Soutien au Créa dans le cadre du dispositif « mieux produire mieux diffuser »</i>	197
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>200</b>
18. <i>Tableau des effectifs</i> _____	200
19. <i>Recrutement d'un responsable du service Espaces Verts (H/F)</i> _____	201
20. <i>Convention de mise à disposition par la Ville au Créa de Marie Normand</i> ____	202

<b>21. Prolongation de la convention de participation prévoyance et révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>203</b>
<b>22. Rapport de la municipalité</b>	<b>205</b>
<b>23. Divers et communication</b>	<b>205</b>

*(La séance est ouverte à 18 heures 30 par M. le Maire, Laurent Riche.)*

**M. LE MAIRE.-** Nous démarrons toujours à l'heure, mais là, il nous fallait régler ce petit problème technique. L'enregistrement fonctionne-t-il maintenant ? Oui. C'est parfait, merci beaucoup.

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie d'être présents et je vais vous proposer de commencer, si vous en êtes d'accord, par l'appel des présents fait par notre Directeur Général des Services, Jonathan Gradoz.

*(Il est procédé à l'appel des présents par M. Jonathan Gradoz)*

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Il fait un peu chaud. Nous sommes passés par toutes les saisons dans cette salle, si vous pouviez baisser un peu la ventilation, ce serait bien.

Je vous propose de démarrer sympathiquement ce Conseil municipal en souhaitant un joyeux anniversaire à notre ami Michel Chéray.

*(Applaudissements)*

Et moins sympathiquement, en revanche, vous l'avez très certainement su, je voudrais rendre un hommage à l'épouse de Michel Baguet, l'ancien président des arboriculteurs, Madame Michèle Baguet, qui a fait la plupart de sa carrière en tant qu'enseignante à l'école de Kingersheim et qui nous a quittés des suites d'une maladie ; nous pensons bien à elle et surtout à son époux et à sa famille.

Vous avez reçu l'ensemble des dates prévisionnelles des Conseils municipaux. Je n'y reviens pas, sauf si vous avez des remarques particulières pour les prochaines dates de 2024 et 2025, mais au moins pour les prochaines de 2024, nous avons rendez-vous **les 13 novembre et les 18 décembre**, qui sont des mercredis comme d'habitude, toujours à 18h30 et toujours ici. Et avec les collègues du Conseil municipal, nous nous réunirons, comme nous en avons pris l'habitude, en Commission réunie **le 9 octobre et le 4 décembre prochain**.

Je vous propose de démarrer la séance du Conseil municipal.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 26 juin 2024**

**M. LE MAIRE.-** Parmi les élus(es), y a-t-il des remarques particulières sur ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Donc, je vous propose d'adopter ce procès-verbal. Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

### **2. 80ème anniversaire de la Libération : demande de subvention**

*Rapporteur :* Madame Dorothee Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la culture, des événements, des manifestations urbaines et des commémorations

Rapport de la délibération 2 présenté :

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à effectuer une demande de subvention auprès du service départemental du Haut-Rhin de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre en notre qualité de porteur de projet labellisé «80ème anniversaire de la Libération».

La Ville va célébrer en 2025 le 80ème anniversaire de la Libération de Kingersheim du 20 janvier 1945.

La préfecture a recensé les projets locaux de commémoration du 80ème anniversaire.

La Ville a ainsi déposé un dossier en préfecture en décembre 2023 afin que notre projet puisse être proposé pour obtenir la labellisation par la mission nationale du 80ème anniversaire de la Libération et être inscrit dans le programme officiel national.

La préfecture nous informe en juillet 2024 que le Gouvernement a décidé de dégager une enveloppe de soutien aux projets locaux labellisés permettant aux préfets d'accorder l'attribution d'une subvention aux projets les plus significatifs par rapport aux objectifs définis dans le cadre du 80ème anniversaire de la Libération.

La Ville a donc la possibilité d'adresser une demande de subvention à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin du fait de notre qualité de porteur d'un projet labellisé « 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération ».

Il est à noter que cette commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération se déroulera conjointement avec la Ville d'Illzach. Deux temps forts sont ainsi programmés :

- une soirée dansante à Illzach le samedi 18 janvier 2025 sur le thème des années 40,
- une cérémonie officielle sur le parvis de la Maison de la Citoyenneté à Kingersheim le dimanche 19 janvier 2025 avec dépôts de gerbes, expositions de la Société d'Histoire et de véhicules militaires.

Une convention liant les 2 Villes est en cours d'élaboration concernant les modalités pratiques d'organisation et les conditions de prises en charge financières des coûts de l'opération.

**M. LE MAIRE.**- Il aura lieu en janvier 2025 dans notre commune.

**Mme DUMORTIER.**- Le 27 janvier 1945, Kingersheim a été libéré du joug allemand après une semaine de combats extrêmement difficiles et faisant de nombreuses victimes.

**Le 18 et le 19 janvier 2025**, à l'initiative de la Société d'Histoire de Kingersheim, nous avons souhaité célébrer ce 80<sup>ème</sup> anniversaire.

Cette commémoration se fera conjointement avec la Ville d'Illzach qui, elle-même, a été libérée au même moment, sauf que pour elle, cela s'est fait très rapidement. Les troupes de libération sont venues après, à Kingersheim, le 20 janvier et les combats ont, comme je l'ai dit, duré une semaine. C'est la raison pour laquelle à Illzach, il n'y a pas eu vraiment de combat et que nous avons souhaité nous associer à eux pour cette commémoration.

En décembre 2023, la Ville de Kingersheim a demandé à obtenir la labellisation par la mission nationale du 80<sup>ème</sup> anniversaire et à être inscrite dans le programme officiel, ce qui a été accordé. Donc, en juillet 2024, la Préfecture est revenue vers nous pour nous proposer de demander une subvention pour soutenir financièrement nos projets.

C'est ce que nous allons faire et nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette demande de subvention auprès de la Préfecture.

Si vous souhaitez avoir le programme, nous avons déjà bien travaillé avec la Ville d'Illzach et la Société d'Histoire. C'est la raison pour laquelle nous avons également pu être labellisés et faire cette demande de subvention.

- Le 18 janvier 2025, nous commencerons la commémoration par un bal de la Libération à Illzach en présence d'une association de restitués qui viendront avec des véhicules exposés sur le parvis de l'espace 110.
- La partie commémorative, mémorielle sera effective le dimanche à partir de 10h00 à la Maison de la Citoyenneté sur le parvis. Il y aura une exposition des véhicules durant tout ce temps mémoriel avec dépôts de gerbes, participation des écoles, et aussi des hussards d'Altkirch (nous le savons déjà) et des officiels de la Ville d'Illzach, nous évidemment, l'UNC, ainsi que l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve.

Nous sommes en train d'organiser cela et pour nous soutenir financièrement, nous faisons cette demande de subvention.

**M. LE MAIRE.**- Merci Dorothee. Monsieur Heyer.

**M. HEYER.**- Serait-il possible d'avoir le montant du budget de cette opération et la clef de répartition ?

**Mme DUMORTIER.**- Nous avons décidé avec la Ville d'Illzach de faire moitié-moitié et donc, avec le programme que nous avons déjà plus ou moins arrêté, nous arrivons à un budget total de 6 400 € de mémoire, soit 3 200 € pour chaque ville. Après, il faudra qu'il soit affiné, car des choses seront peut-être proposées par la Société d'Histoire, mais en tout cas, sur l'architecture générale du projet, nous avons vraiment les chiffres avec les devis à la clef. C'est en ce sens que cette demande a été faite ou va être faite avec la délibération, si vous l'autorisez.

Le montant n'est pas plus élevé que 6 400 €. Les postes les plus chers sont les restitués, peut-être les hussards d'Altkirch et après le bal. Mais avec ce montant pour une commémoration, nous restons très sobres.

**M. LE MAIRE.-** Merci Dorothée. Avez-vous d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Cette opération est encore en cours, mais il ne fallait pas manquer cette possibilité de faire la demande de subvention.

(Arrivée de M. Daniel Weber)

Bonjour Daniel, tu t'es excusé, il n'y a pas de problème.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du service départemental du Haut-Rhin de l'Office National des Combattants et des Victime de Guerre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et 2025.

**M. LE MAIRE.-** Je vous en remercie. Dorothée je suis rentrée un peu vite dans le Conseil municipal et j'ai oublié de te donner la parole pour nous faire un retour sur les événements de cet été et nous parler de ce document que tu as réussi à faire publier cette année, petite parenthèse dans le Conseil municipal.

**Mme DUMORTIER.-** C'est vrai que j'ai été prise un peu de court. Depuis le mois de mai, il s'est passé des choses à Kingersheim, et je vous présenterai après brièvement notre nouveau-né.

- Nous avons commencé par la Fête de la Nature le 18 mai sur proposition et avec le Copil « Nature en Ville » qui était aussi une belle manifestation réunissant de nombreuses familles, perturbée, comme un certain nombre d'autres événements de notre Ville, par la météo assez capricieuse.
- Nous avons poursuivi du 24 mai au 27 juin la fête du Créa, qui a été une très belle fête, à peu près 2 100 personnes ont suivi la programmation de cette fête du Créa. Il y avait des propositions en théâtre, en danse, en cirque et en musique. Elle a été très bien suivie.
- Le 26 mai, une nouveauté a été proposée par les professeurs de l'école de musique de Kingersheim, à savoir le concert de la fête des mères où là aussi Tival a été remplie.
- Le 15 juin, un spectacle musical a été proposé par la Concorde et l'Harmonie de Fessenheim au Hangar sur le thème des valeurs de l'olympisme ; là aussi, le Hangar était bien plein.
- Le 21 juin : la Fête de la Musique. Nous avons eu trois scènes cette année. En effet, nous avons commencé à ressortir de la cour Tival ; malheureusement, des épisodes de pluie sont survenus vers 18h00 et 23h00. Entre les gouttes, nous avons quand même réussi à un peu fêter la musique et à avoir une petite ambiance. Nous étions très fiers de pouvoir vous proposer une Fête de la Musique dans un format un peu plus important.
- Le 13 juillet enfin, la météo était avec nous. Il a fait beau un peu frais. Un public très nombreux au parc des Gravières pour le bal animé par les Challengers et le feu d'artifice.
- Et pendant l'été, la médiathèque et le Créa ont animé le quartier du Béarn avec le Biclou à bouquins notamment et des ateliers dont nous parlerons peut-être plus tard. En tout cas, tout l'été, nous avons eu des animations autour du livre et au Béarn.
- Enfin, nous avons eu à la fin de l'été le nouveau-né : le K'alendrier. Certes, il y a quelques axes d'amélioration, nous en sommes conscients, néanmoins, un travail énorme a été effectué par le service communication et les associations qui ont ramené les informations à notre graphiste. Nous pouvons être fiers. Cela existe et nous espérons juste qu'il va vivre aussi. Donc, si vous avez des informations, des événements à faire paraître pour la saison prochaine, n'hésitez pas, il y a un QR code à l'arrière où vous pouvez faire remonter les informations. Il existe.
- Le 7 septembre, nous avons eu « Kingersheim en fête et engagée » autour des mobilités. Là, il y avait une bourse aux vélos et de nombreuses animations gratuites proposées aux familles et aux enfants autour du vélo ; en fin d'après-midi, nous avons eu un spectacle de rue de très grande qualité, « les batteurs de pavés », qui a remporté un beau succès et qui a été apprécié et la soirée s'est terminée avec « Les Barbouzes ».

Là, nous n'avons pas eu de pluie, sauf vers 22h30, c'est notre signature cette année !

• Le 15 septembre, la Parade des Légendes avec m2A, l'accueil de 60 véhicules vraiment d'exception au Parc des Gravières. Là aussi, nous n'y croyions pas trop, mais le public était au rendez-vous. En plus, il faisait beau, c'était le seul jour de cette semaine où il faisait beau et c'était vraiment très émouvant et joyeux d'accueillir ces pilotes avec leurs magnifiques voitures.

• Ce dimanche, encore un autre événement : nous lançons la saison culturelle avec Tartine Reverdy à Tival à 16h00. C'est le premier événement de notre saison culturelle portée par Marie Normand, notre nouvelle directrice artistique. N'hésitez pas à venir. Il y a encore quelques places, et c'est une belle qualité de chansons. Surtout venez à Tival à 16h00 et il y aura les crêpes de Marie.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- C'est nous qui te remercions Dorothée. Il était important de faire le point. Il ne faut pas oublier la Fluo Run Party organisée par le Basket Club ce week-end.

Concernant le calendrier des événements, nous sommes très contents qu'on ait pu l'éditer car c'était quand même nécessaire. Cela nous était demandé depuis déjà quelques années. Le plus difficile est toujours de rassembler les informations, mais nous y sommes arrivés. Et puis cela nous permet de rappeler qu'il se passe toujours quelque chose à Kingersheim et qu'il se passera encore toujours quelque chose à Kingersheim ; c'est le point important. Je souhaitais que Dorothée puisse vous faire un retour sur ces principaux événements. Pour celles et ceux qui n'auraient pas vu encore le calendrier des événements, Dorothée a quelques exemplaires, il y en a aussi en mairie, mais normalement, ils ont été distribués dans toutes les boîtes à lettres, en même temps que l'annuaire des associations, n'est-ce pas Francis. Nous avons pu avoir deux diffusions intéressantes.

Merci beaucoup Dorothée de ce retour d'information.

Nous revenons sur le Conseil municipal ; Alain, je te donnerai la parole tout à l'heure pour le point sur la rentrée dans le cadre de la délibération.

### **3. Convention de partenariat entre l'association de Prévention routière et la Ville de Kingersheim dans le cadre de leur participation à la 8<sup>ème</sup> édition des Journées Prévention Sécurité**

*Rapporteur* : Monsieur Gilles Bretzner, Conseiller municipal délégué aux sécurités et aux préventions auprès du Maire

#### Rapport de la délibération 3 présenté :

Dans le cadre des Journées Prévention Sécurité initiée par la Ville en 2015, un partenariat définit dans une convention les conditions de coopération entre le Comité du Haut-Rhin de l'Association Prévention Routière et la Ville de Kingersheim. Le Conseil municipal est invité à approuver la signature de ladite convention et le versement d'une subvention de 950 euros.

La huitième édition de la Journée Prévention Sécurité se déroulera les 15 et 16 octobre 2024 au Hangar sur le thème de la Prévention et de la Sécurité, à la maison, sur la route, en voiture, en deux-roues, à pied...

Trois demi-journées sont consacrées à l'accueil des élèves de 3eme des collèges Emile Zola de Kingersheim et Joliot Curie de Wittenheim, qui suivent avec leurs professeurs un enseignement obligatoire sur les règles de sécurité routière et souhaitent obtenir l'attestation scolaire de sécurité routière. Le vendredi après-midi est ouvert au public et principalement orienté vers les séniors.

Différents ateliers de prévention sont présentés par les partenaires de ces journées :

- Simulateur de freinage par le Bureau de la Sécurité Routière de la Préfecture du Haut-Rhin,
- Réglementation sur les trottinettes électriques par la m2A,
- Lutte contre le harcèlement, quizz par le service Enfance,
- Quizz sur les panneaux routiers par le Crédit Mutuel,
- Equipements obligatoires en deux-roues par la Police Nationale,
- Dangers de la vie courante par les Sapeurs-Pompiers de Kingersheim,
- Gestes de premier secours par la Croix-Rouge
- Lunettes de simulation « alcool » et « stupéfiants » par l'association Le Cap,
- Quizz « Info – santé » sur le tabac par La Ligue contre le Cancer.

C'est dans cette optique qu'un partenariat a été initié entre le Comité du Haut-Rhin de l'association Prévention Routière et la Ville de Kingersheim pour la mise à disposition pendant ces deux journées d'un simulateur deux-roues et de bénévoles de l'association.

La convention ci-jointe définit les règles établies entre les deux partenaires engagés pour sensibiliser les jeunes collégiens à l'usage du deux-roues motorisé.

Pour financer ces journées prévention sécurité, la Ville sollicitera le concours financier de différents partenaires dont notamment m2A et le Plan départemental d'Actions de Sécurité Routière.

**M. BRETZNER.-** Merci Monsieur le maire. Comme vous le savez tous, j'espère, les Journées Prévention Sécurité deviennent une tradition à Kingersheim. Elles auront lieu cette année le 15 et le 16 octobre 2024, sur 3 demi-journées pour les élèves de troisième du collège Émile Zola et du collège Joliot Curie de Wittenheim et le mercredi après-midi le 16 octobre pour les agents de la Ville et pour le grand public.

Je vous invite bien sûr à y passer, n'hésitez pas.

Je vous donne quelques chiffres, sur la participation : l'an dernier, nous avons eu 400 participants, 300 élèves de troisième et 100 personnes du public, il s'agissait principalement des seniors le vendredi après-midi.

Nous avons différents ateliers que je ne vais pas tous vous citer. Il s'agit d'ateliers traditionnels avec des simulateurs, des réglemmentations.

L'objet de la délibération est la convention que nous avons tous les ans avec l'association de la Prévention Routière qui nous fournit un simulateur de deux-roues et des bénévoles de l'association. Nous demandons une subvention de 950 €. Pour information, nous avons déjà reçu les subventions de m2A et de la Préfecture à hauteur de 1 100 € pour la manifestation.

**M. LE MAIRE.-** Merci Gilles. Cette opération est importante. Comme vous le savez, nous n'avons pas de lycée, nous « avons la main » sur nos jeunes jusqu'au collège et après, nous les perdons de vue. Tout le travail que nous pouvons encore faire jusqu'au collège et plus particulièrement sur la question des préventions à cet âge-là est important et les Journées de Prévention et de Sécurité sont essentielles. Cela permet aussi de mettre en relation les jeunes avec différents organismes qu'ils peuvent avoir à rencontrer ou à côtoyer à certains moments, y compris les pompiers, les forces de l'ordre. Ce sont des temps de médiation nécessaires et importants dans notre quotidien.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs sur cette question de la sensibilisation est forte et nous remercions aussi au passage le Crédit Mutuel qui est présent par son partenariat chaque année sur cette opération.

Avez-vous des remarques particulières ? Daniel, il faut mettre le micro, c'était comme avant les vacances scolaires, on fait comme à l'école, on reprend les bonnes habitudes !

**M. WEBER.-** C'est limité aux 3èmes pour une question de capacité, j'imagine.

**M. BRETZNER.-** En fait, ils passent l'attestation scolaire de sécurité routière cette année-là et c'est limité aux 3èmes pour la capacité aussi. Sinon, cela durerait beaucoup plus longtemps.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Avez-vous d'autres remarques ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la signature de la convention qui lie le Comité du Haut-Rhin de l'association Prévention Routière et la Ville de Kingersheim,
- d'approuver le versement de la somme de 950 € sous forme de subvention à l'association Prévention routière.

#### **4. Rapport d'activités 2023 m2A.**

*Rapporteur* : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 4 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2023 de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) rétrospective du fonctionnement de l'agglomération.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté d'agglomération a élaboré son rapport d'activités annuel.

Il est rappelé que m2A exerce, pour le compte des communes, un certain nombre de compétences parmi lesquelles le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport et déplacement, l'équilibre social de l'habitat, la collecte des déchets et la propreté urbaine, les équipements sportifs, la petite enfance et le périscolaire.

Le rapport d'activités présente le bilan général des actions menées par l'agglomération durant l'année 2023.

Ce rapport se structure autour de quatre grandes ambitions du nouveau Projet de Territoire « Vision 2030 » :

- **1. Territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique** avec la création de la régie de l'Eau m2A, le Plan Climat et le Fonds Nouvelle Donne, le Projet Alimentaire Territorial « Soyons Food » et l'opération « Fermes ouvertes m2A », l'extension du réseau de chaleur avec la naissance de m2A Energies....,
- **2. Territoire d'accueil dynamique** pour capter et fidéliser de nouveaux talents : les chefs d'entreprises, les chercheurs, les étudiants, les sportifs de haut niveau, le territoire de m2A étant le 2ème centre de préparation aux jeux (CPJ) de France en vue des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 avec l'accueil de la plus grande délégation étrangère à venir s'entraîner en France grâce au partenariat avec Panam Sports Organization (PSO),
- **3. Territoire solidaire au service de tous ses habitants** pour développer et renforcer des services publics de haute qualité comme le périscolaire, la petite enfance, et la gestion des équipements sportifs : piscines, patinoire olympique, palais des sports, Centre Sportif Régional d'Alsace....,
- **4. Territoire d'équilibre et de coopération** avec la culture partenariale propre à l'Agglomération et qui fait pleinement partie aujourd'hui de son identité et ses valeurs.

Ce rapport, ainsi que le compte administratif 2023 ont été transmis aux communes membres et sont consultables sur le site internet de m2A. Ils sont par ailleurs transmis sous forme dématérialisée, aux membres du Conseil municipal.

Le rapport d'activités est également consultable en mairie au Secrétariat Général et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de prendre connaissance du rapport d'activités 2023 de m2A, Mulhouse Agglomération, il est en ligne, vous pouvez le télécharger et le consulter.

Outre les informations sur ce rapport 2023 que vous avez pu retrouver dans le rapport d'activités que nous avons publié au premier semestre et qui est aussi en ligne sur le site internet de la Commune, je souhaite juste vous rappeler quelques éléments des compétences exercées par l'Agglomération.

Je ne vous apprends rien quand je vous dis que nous rassemblons 39 communes et 280 000 habitants. Il est important de rappeler qu'un peu plus de 1 700 agents interviennent pour la collectivité intercommunalité.

- Le budget de fonctionnement en 2023 se monte à 257 M€ avec globalement des charges de personnel qui représentent un tiers de ce budget de fonctionnement et quand même un tiers, il faut le rappeler, de reversement aux communes. En effet, vous savez que l'Agglo perçoit la fiscalité économique et en reverse une partie aux communes, après avoir pris la somme correspondante pour exercer les compétences pour les communes concernées. Cela représente 27 %, près d'un tiers du budget revient aux communes.

En investissements en 2023, le montant était de 71 M€. Bien sûr, je parle du budget principal, puisque l'Agglo a quelques budgets annexes dont celui du transport en commun qui est un gros budget.

- L'activité 2023, c'est, vous le savez, une nouvelle Régie de l'Eau qui a été mise en place. Michel Chéray suit pour nous ce dossier-là avec une feuille de route pour les dix prochaines années et un budget d'environ 72 M€ sur cette Régie de l'Eau, 50 M€ en fonctionnement et 22 M€ en investissement. Cela représente quand même 1 400 kilomètres de réseaux sur l'ensemble de l'Agglo pour fournir aux habitants de l'Agglo plus de 15 millions de mètres cubes d'eau chaque année.

L'Agglo, c'est aussi un engagement sur les questions « Eau et Climat ». Puisque je vous parlais du budget Eau, nous avons un Contrat de Territoire Eau et Climat, qui représente un budget d'opération de 68 M€ en 2023. Toutes ces actions qui vont dans le sens de la préservation de l'eau ou de la gestion de l'eau sur le territoire sont importantes.

À côté de cela, l'Agglomération a un « plan climat », vous le savez, avec, entre autres, la création d'un réseau de chaleur acté en 2023 avec plus de 130 M€ d'investissements prévus pour développer 50 kilomètres de réseaux et une gestion à l'horizon 2026 de plus de 200 Gigawatt-Heure par an de chaleur.

Et puis, ce que nous connaissons plus directement, puisque nous passons des délibérations dans cette instance, c'est le Fonds Climat Nouvelle Donne avec 2 M€ qui est une enveloppe destinée à toutes les communes qui font des demandes comme la nôtre, car nous avons eu l'habitude de faire des demandes régulièrement et nous avons été éligibles régulièrement sur le sujet.

- L'Agglo, ce sont aussi les différentes actions sur les mobilités. Nous connaissons, bien sûr, les bus, le tramway, nous connaissons aussi les itinéraires cyclables qui ont représenté 1,2 M€ d'investissements en 2023. Nous connaissons un peu moins les actions faites pour le co-voiturage, nous connaissons un peu, je pense, « le Défi Vélo », du moins j'espère que vous en avez entendu parler, et d'autres actions sur les mobilités.

- Il faut évoquer aussi une action que nous connaissons peut-être un peu moins dans le cadre du plan d'alimentation territoriale de m2A, c'est le lien avec l'agriculture ; pas plus tard que ce week-end, les « fermes ouvertes » étaient organisées au niveau de l'Agglomération.

Un plan d'action important permet entre autres avec la Chambre d'Agriculture et le monde agricole de travailler sur quelques actions qui sont faites dans le cadre des compétences qui sont celles de m2A. En effet, m2A n'a pas toutes les compétences sur ce sujet, mais il est important de le rappeler. En tout cas, cela s'inscrit dans le cadre d'un plan d'alimentation territorial qui existe depuis plusieurs années.

- Un autre sujet que vous connaissez, c'est la propreté et la collecte des déchets. Sur la propreté, plus de 5 000 tonnes de déchets sont ramassées entre les poubelles, les choses ramassées dans la nature, etc., c'est énorme sur une année. Et la collecte des déchets (celle qui vous concerne avec vos bacs, les déchets collectés) représente 88 000 tonnes de déchets collectés en 2023 dont principalement et, très majoritairement, 77 000 tonnes d'ordures ménagères. Le reste, ce sont quelques milliers tonnes de verres, et de déchets verts et un peu de biodéchets, entre autres sur la commune de Witelshheim qui, avant d'être entrée dans m2A, avait déjà un dispositif de biodéchets, sujet sur lequel nous reviendrons dans quelque temps auprès de vous en Commission réunie, mais aussi au Conseil municipal, n'est-ce pas Céline.

La propreté et la collecte sur les déchets, ce sont aussi les actions faites dans le cadre du « zéro déchet » et du réemploi, n'est-ce pas Dorothée ; entre autres, nous avons des liens avec m2A dans le cadre du Marché de Noël qui se recycle chaque année sur différents sujets et bien entendu, l'Agglomération investit beaucoup sur ce sujet auprès de la ressourcerie à Sausheim et dans d'autres sujets.

Je passe très vite. Je vous laisserai revenir sur les sujets qui vous intéresseront.

- L'Agglo, c'est aussi le développement économique et l'aménagement territorial.

Le développement économique, en gros, fonctionne sur deux pattes :

. Première patte, la reconquête industrielle, plus particulièrement, c'est le plus gros morceau de l'action développement économique avec un label « Territoire d'industrie » et un salon « Industries du Futur » qui a rassemblé plus de 4 000 visiteurs l'année dernière au Parc Expo,

. Deuxième patte, la décarbonation de l'économie et entre autres de l'industrie. Un gros programme qui s'appelle « Blue Industries Sud Alsace » est porté par l'Agglomération pour accompagner l'économie et plus particulièrement, les industriels dans les enjeux de décarbonation qui sont incontournables aujourd'hui, mais qui peuvent être des feuilles de route très exigeantes pour certains industriels. Pensez par exemple aux industries chimiques qui se trouvent sur la bande rhénane, leur feuille de route est principalement d'arrêter d'émettre du CO<sub>2</sub> et pourtant, c'est principalement ce qu'ils font. Donc, la feuille de route est très exigeante et énorme. Il faut qu'avec d'autres partenaires, de l'ADEME, l'Agglo puisse être aux côtés de ces industriels.

Le développement économique c'est aussi l'Économie Sociale et Solidaire, il y a 33 structures d'insertion par activité économique sur m2A. Il est important d'accompagner l'Économie Sociale et Solidaire, et à l'Agglo, nous faisons en sorte que cette Économie Sociale et Solidaire soit vue comme du développement économique et pas seulement vue par le prisme de l'insertion, sinon, on ne voit

l'Économie Sociale et Solidaire que par le petit bout de la lorgnette . Cette économie est une économie qui permet d'accompagner celles et ceux qui sont peut-être très éloignés de l'emploi et que l'on peut ramener vers de l'activité employable par des activités spécifiques. Ce sont aussi des structures qui très souvent vont travailler sur les enjeux qui sont ceux sur lesquels nous devons travailler aujourd'hui, c'est-à-dire la solidarité, la transition écologique, énergétique. Il existe de très belles entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire et de plus en plus, on trouve à l'intérieur de ce portefeuille (si je peux employer cette expression) toutes les entreprises qui sont reprises par les salariés que l'on appelle les SCOP, comme notre entreprise Maurer-Tempé par exemple à Kingersheim.

L'aménagement territorial, en plus du développement économique, ce sont les quartiers d'affaires, principalement si vous les connaissez, le quartier fonderie qui est un quartier entièrement dédié à la transformation de l'industrie et du numérique, une très belle requalification architecturale, les bâtiments ont été préservés. Cela a coûté beaucoup d'argent à l'Agglo de préserver ce quartier, mais le résultat est vraiment très bien. Nous avons à la fois préservé le patrimoine au cœur de quartier, nous avons donné une nouvelle vie à ce qu'était la SACM autrefois au travers de plusieurs entreprises et tiers lieux comme, le « KM0 », c'est la même chose pour DMC, même si le programme DMC est un peu plus long, car c'était un gros quartier, un peu même une ville dans la ville. Il y a un gros projet de requalification partagé entre la Ville de Mulhouse et l'Agglomération.

Le quartier gare se développe, vous l'avez très certainement remarqué, de plus en plus, ainsi que des zones d'activité que l'on connaît un peu moins comme la zone d'activités Marie-Louise à Staffelfelden.

Et dans le cadre du développement économique et de l'aménagement territorial, il y a de beaux équipements comme le Parc Expo, n'est-ce pas Arnaud, avec la nouvelle halle nord de 3 000 m<sup>2</sup> inaugurée il y a une semaine et qui va permettre à ce Parc Expo de développer plus d'activités de rencontres et de congrès et d'autres types d'événements sur ce lieu.

- L'enseignement supérieur est aussi une compétence de l'Agglo avec plus de 10 000 étudiants à l'UHA qui a aussi 13 laboratoires, 8 filières de formation et de recherche, je ne vais pas développer, mais c'est une université plutôt à vocation technologique, mais pas seulement, sur laquelle on développe d'ailleurs une chaire d'Économie Sociale et Solidaire, on y retrouve ce type de filière. En tout cas, c'est une université très présente sur différents projets innovants ; il y a un projet dont vous entendrez peut-être parler qu'on appelle MatLight qui est un sujet qui croise les aspects de la matière et de la lumière. Il s'agit vraiment d'un projet d'avenir sur lequel l'Agglo soutient très fortement l'Université de Haute-Alsace.

Il y a aussi l'action sur l'orientation à l'emploi, il y a un salon de l'orientation tous les ans début janvier. C'était 13 000 visiteurs en janvier 2023 ; Ce salon de l'orientation est appelé dans le jargon le SOREP, Salon de l'Orientation et de l'Évolution Professionnelle ; il permet d'accompagner les jeunes vers l'orientation après le scolaire, mais il permet aussi d'accompagner les adultes comme vous et moi pour une réorientation professionnelle. Deux rôles sont organisés et si vous ne connaissez pas encore ce salon, même si ce n'est que par curiosité, je vous invite vraiment à le découvrir. C'est vraiment un beau et un grand salon qui permet de faire de belles rencontres et de découvrir des choses que l'on n'imagine pas. Des écoles et des filières sont un peu novatrices, intéressantes, et même des représentants du monde du spectacle sont là aussi pour expliquer ce que sont les métiers du spectacle. On a des technologies, de l'hôtellerie, l'hôpital est très présent aussi, les corps de métier de gendarmerie, de police, de l'armée. C'est très divers.

- Le renouvellement urbain : il s'agit d'un programme plutôt national, ce qu'on appelle l'ANRU, le renouvellement urbain, qui concerne plus particulièrement Mulhouse, un peu Illzach et Wittenheim. Ce programme se monte à 500 M€, dont 14 M€ sont fléchés par m2A sur la requalification urbaine. Cet enjeu est important pour la Ville-Centre entre autres qui doit permettre de réaliser et de réussir cette transformation de la Ville et d'avoir un autre regard sur l'urbain de demain et de permettre aux publics et aux personnes qui habitent dans les quartiers prioritaires de découvrir de nouveaux espaces de vie et un nouveau confort d'habitat, en sortant des logiques de construction que l'on a pu connaître dans les années cinquante - 60.

- L'Agglo, c'est aussi le tourisme et les musées avec près de 700 000 entrées en 2023 et si vous ajoutez le zoo qui a fait 300 000 entrées à peu près en 2023, on arrive à 1 million d'entrées au total entre le zoo, le tourisme et les musées. Au passage, l'Agglomération a investi 3 M€ en 2023 sur le zoo, c'est un gros morceau.

C'est ce qui fait un peu l'attractivité de notre territoire. Nous avons de très beaux musées scientifiques et techniques ; nous avons, je le rappelle, la plus belle collection du monde au Musée de l'Auto ; la Cité du

Train est une magnifique mise en scène de l'histoire du train, qui est vraiment un bel équipement aussi. Nous avons Electropolis et, bien sûr, d'autres musées existent sur notre territoire. Je passe très vite.

- L'action sur l'enfance et la petite enfance et le périscolaire est un gros budget. Il s'agit du deuxième budget de l'Agglomération après les transports. Le premier budget de l'Agglo, c'est le transport urbain, et le deuxième budget de l'Agglo concerne tout ce qui est périscolaire et petite enfance, même s'il est compensé en grande partie par les aides de la CAF. On dénombre 102 sites périscolaires sur les 39 communes, ce n'est pas rien. Nous avons des sites périscolaires sur notre commune et encore très récemment certains ont été développés. La demande des parents est très forte sur le périscolaire, l'attente est très forte. 102 sites, c'est énorme, je ne pourrai pas vous dire le nombre de gamins qui sont en périscolaire, mais c'est très important. Plus de 5 M€ ont été investis dans des équipements périscolaires en 2023 par l'Agglomération, ce sont 35 sites de petite enfance. Quand je dis 102 sites périscolaires, 35 sites petite enfance, certains sont en régie directe par l'Agglomération, d'autres sont des délégations de service public avec des associations derrière. 35 sites de petite enfance représentent un investissement de 2,1 M€ en 2023.

Il faut citer aussi des actions que l'on connaît peut-être un peu moins, mais qui sont nombreuses, sur la parentalité, avec les relais d'assistantes maternelles ou de citoyenneté, avec l'aventure citoyenne et bien d'autres mis en œuvre par l'Agglomération,

- L'Agglomération ce sont aussi quelques équipements sportifs, les centres nautiques plus particulièrement, mais pas seulement. L'Agglomération a investi 1,3 M€ en 2023 dans les équipements sportifs.

- Ce sont également des actions d'équilibre territorial et de coopération entre autres envers les communes. Par exemple, nous avons déjà délibéré ici pour être dans des groupements communs avec l'Agglo sur des services concernant la protection des données et d'autres services sur lesquels nous sommes en coopération avec l'Agglomération.

- C'est un Conseil de Développement dont nous parlerons tout à l'heure, il est actif depuis 2003, n'est-ce pas Valérie.

- Et puis, c'est une gouvernance partagée, vous l'avez compris maintenant, avec différentes instances dont les forums qui permettent à tous les élus des 39 communes de pouvoir deux, trois fois dans l'année se retrouver et partager autour des dossiers de l'Agglomération.

Je vous rappelle que pour Kingersheim strictement, ce sont 3 sites périscolaires en 2023 avec 310 places en élémentaire et 170 en maternelle, une crèche qui est la Souris Verte, une ligne de bus à haut niveau de service, la ligne 4 que l'on connaît, 3 lignes de bus transversales, la 8, la 9 et la 54, 942 cartes Pass'Temps diffusées aux Kingersheimois de 65 ans et plus, c'est un service de collecte de déchets à domicile, vous le savez, c'est une déchetterie ouverte du lundi au samedi, rue de la Griotte, et qui a été réhabilitée à plusieurs reprises, ce sont près de 5 000 cartes d'accès à la déchetterie, diffusées aux Kingersheimois, c'est plus loin de nous, mais je tenais à le citer, une Cité du Réemploi, j'en ai parlé tout à l'heure, à Sausheim et une Régie de l'Eau dont je vous ai parlé aussi.

Voilà en quelques mots ce rapport d'activités. J'espère ne pas avoir été trop long, mais il me semblait important de vous faire ce retour sur ce qu'est l'intercommunalité, car aujourd'hui, vous avez bien compris que les intercommunalités de façon générale, portent beaucoup de compétences pour le compte des communes. Il est important de le rappeler. Nous ne sommes pas là simplement pour siéger dans ces instances, car il le faut, mais aussi parce que derrière des compétences sont mises en œuvre pour les 39 communes de façon très importante et contributive à la vie des communes.

Voilà ce que je pouvais vous dire de façon, j'espère, la plus synthétique possible sur ce rapport d'activités 2023 de l'Agglomération qui, encore une fois, est disponible en ligne si vous souhaitez le consulter, à moins que vous ne l'ayez déjà fait.

Je vous écoute. Avez-vous des interventions ? Non ? Je vous ai tués ! Ou bien je vous ai intéressés ! Je vous ai tout dit sur ce rapport d'activités. Il me semblait important, autour des 4 axes qui forment le Projet de Territoire de l'Agglomération, de vous rappeler tous ces éléments.

Nous sommes invités à prendre connaissance du rapport d'activités. Donc, il n'y a pas de vote.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2023 de m2A.

Merci de votre écoute et merci encore, quand il y a des forums, de votre participation. Et je vous rappelle que comme le Conseil municipal, (et je salue les personnes qui sont dans le public ce soir), le Conseil de l'Agglo est aussi public. Vous pouvez vous rendre au Parc Expo, chaque fois qu'une séance s'y déroule.

## 5. Information au Conseil municipal : désignation des représentants de la commune au sein du Conseil de Développement de m2A

*Rapporteur* : Monsieur Laurent Riche, Maire

### Rapport de la délibération 5 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des représentants de la commune au sein du conseil de développement de m2A dans le cadre du renouvellement du collège des représentants des communes pour la mandature 2024-2027.

Le Conseil de développement est une assemblée de citoyens, regroupant plus d'une centaine de personnes bénévoles désignées pour un mandat de 3 ans. Instance de démocratie participative de l'agglomération inscrite dans le pacte de gouvernance, son rôle principal est d'élaborer des avis à partir d'un sujet dont il se saisit ou que m2A ou qu'un citoyen lui propose.

Le Conseil est composé de :

- citoyens volontaires,
- représentants de structures du territoire : activités économiques, sociales, culturelles et associatives,
- habitants désignés par les communes du territoire,
- personnes qualifiées, reconnues pour leur compétence et leur expertise.

L'assemblée du Conseil de développement est présidée actuellement par Monsieur Philippe Aubert.

Le nombre de représentants désignés doit être de :

- 1 pour les communes de moins de 10 000 habitants,
- 2 pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants,
- 5 pour Mulhouse comme commune de plus de 100 000 habitants.

Dans le cadre du renouvellement du collège des représentants des communes pour la mandature 2024-2027, Madame Julie Baclet et Monsieur Christophe Perrais sont proposés pour représenter la commune au sein du Conseil de développement.

**M. LE MAIRE.-** Je voulais juste vous dire que nous allons désigner les représentants de la Commune au sein du Conseil de Développement, mais avant de parler des personnes concernées, je te propose, Valérie, de faire un petit point sur ce qu'est le Conseil de Développement, puisque c'est une compétence dont tu as la charge à l'intercommunalité.

**Mme GERRER.-** Effectivement, c'est une compétence dont j'ai la charge, mais en introduction, je voudrais dire qu'effectivement il s'agit du renouvellement du collège des représentants des communes pour cette nouvelle mandature qui va de 2024 à 2027.

Madame Julie Baclet et Monsieur Chris Perrais seront proposés pour représenter la Commune de Kingersheim au sein du Conseil de Développement et, comme tu le disais tout à l'heure, ce n'est qu'une information.

Qu'est-ce que le Conseil de Développement ? C'est une assemblée de citoyens qui regroupe environ 120 à 150 personnes. Ce sont des bénévoles désignés pour un mandat de trois ans, et cette instance de démocratie participative de l'Agglomération est inscrite dans le Pacte de Gouvernance. Son rôle est effectivement d'élaborer des avis à partir d'un sujet. Ce sujet peut être choisi par le Conseil de Développement, ce que l'on appelle une auto-saisine, il peut être proposé par m2A, qui missionne le Conseil de Développement, il s'agit alors d'une saisine ou enfin, des citoyens peuvent, car un site en ligne est actif, soumettre des avis et donc, c'est une saisine citoyenne.

Le Conseil est composé de citoyens volontaires à hauteur de 33 %, de représentants de structures du Territoire, il s'agit des activités économiques, sociales, culturelles et associatives à hauteur de 31 %, d'habitants désignés par les communes du Territoire, ici en l'occurrence Madame Baclet et Monsieur Perrais à hauteur de 31 % pour l'ensemble du Conseil de Développement et de personnes qualifiées reconnues pour leurs compétences et leurs expertises.

Que fait ce Conseil de Développement ? Chaque fois qu'il y a un sujet de travail, le Conseil de Développement constitue un groupe avec les membres volontaires. Ce groupe de travail sollicite le concours des experts, des personnes qualifiées, des collaborateurs de la collectivité et se réunit autant de fois que nécessaire, il va préparer un avis qui reflète les différents points de vue exprimés.

Ensuite, cet avis est validé par l'assemblée plénière du Conseil de Développement, et enfin, la saisine est adressée au président et aux élus de Mulhouse Alsace Agglomération et portée à la connaissance du grand public. Il existe un site sur m2A où vous pouvez retrouver toutes ces saisines.

Pour la mandature 2021-2024 5 différentes réflexions ont été menées sur 5 thématiques autour desquelles 11 groupes de travail se sont constitués.

Les différentes thématiques sont les suivantes :

- 1<sup>ère</sup> thématique : la culture, avec des avis qui peuvent être l'accès à la culture pour tous.
- 2<sup>ème</sup> thématique : la cohésion sociale, avec des sujets tels que :
  - . Comment inciter les personnes à s'engager dans une association ? Il s'agit d'un vaste sujet, car il devient de plus en plus compliqué de trouver des bénévoles,
  - . Un projet d'éducation adaptée aux 15-24 ans sur le Territoire de m2A
  - . Une plus-value de m2A pour les citoyens.
- 3<sup>ème</sup> thématique : tout ce qui est autour de la mobilité, comment accompagner la mise en place de la ZFE auprès des citoyens en situation de fragilité sur le Territoire de m2A.
- 4<sup>ème</sup> thématique : la transition climatique. Différents sujets ont été traités :
  - . Comment allier l'urbanisation et la préservation des terres agricoles et naturelles,
  - . Devenons acteurs de la sobriété énergétique, pour un marché vert et solidaire,
  - . Un travail sur les vergers communaux et arbres fruitiers en ville,
  - . Un travail sur la gestion des forêts dans l'agglomération.
- 5<sup>ème</sup> thématique : l'Économie Sociale et Solidaire avec : une monnaie locale représente-t-elle un intérêt pour le Territoire de Mulhouse Alsace Agglomération ?

Bien sûr, tous les sujets ne sont pas forcément aboutis, certains commencent, d'autres vont voir le jour et d'autres encore, malheureusement, n'aboutiront pas forcément. Mais en tout cas, sur cette année, différents avis ont été mis en avant et notamment sur la santé avec des améliorations pour Mulhouse Alsace Agglomération. Un guide est sorti sur les vergers communaux et les arbres fruitiers en ville, ainsi que sur la gestion durable des forêts dans l'Agglomération et plus récemment, sur l'artificialisation des sols et la ZFE.

Je ne sais pas si tu voulais rajouter quelque chose, Laurent.

**M. LE MAIRE.-** Je pense que tu as tout dit. Comme Valérie disait que des aspects culturels peuvent être évoqués, la représentation peut être faite aussi par des associations. Nous avons demandé au Créa de proposer quelqu'un au sein de ce Conseil de Développement ; en effet, il serait dommage de parler de culture au sein de ce Conseil de Développement et que personne du Créa ne soit présent. Normalement, le Créa a fait le nécessaire pour postuler.

**Mme GERRER.-** La date du renouvellement approche, ce sera effectivement le 28 novembre pour une mandature 2024-2027.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Avez-vous des interventions ? Monsieur Heyer.

**M. HEYER.-** Vous serait-il possible de nous présenter les deux personnes ?

**M. LE MAIRE.-** Il serait possible de vous les présenter. Normalement, je pense que vous les connaissez l'une et l'autre, car elles sont toutes les deux investies dans le monde associatif, mais il est tout à fait possible de vous les présenter en effet.

Mme Baclet est à la fois parent d'élève, investie à la Croix-Rouge, dans le Copil « Nature en Ville », à « Energie partagée en Alsace » aussi.

Chris Perrais est engagé depuis très longtemps à nos côtés sur un certain nombre de démarches, Agora.

Ils peuvent venir se présenter eux-mêmes à vous, il n'y a aucun souci.

Nous n'étions pas obligés d'envoyer un homme et une femme. L'Agglomération nous a dit qu'il manquait de femmes et qu'il fallait plutôt prioriser les femmes. Nous avons deux candidatures, avant 1 homme et 1 femme. Nous avons proposé de renouveler avec 1 homme et 1 femme. Nous avons essayé de regarder dans le tissu associatif et auprès des habitants engagés quels étaient celles et ceux qui pouvaient reconduire un travail déjà actif dans la Commune au sein de ce Conseil de Développement.

**M. HEYER.-** Effectivement, nous connaissions bien Madame Bronner et Monsieur Frémiot qui sont des personnalités qui font consensus en matière d'ouverture d'esprit ; par contre, nous avons quelques réserves vis-à-vis de Chris Perrais qui, très diplomatiquement, est un peu plus clivant. Pour information, il a eu quelques désaccords avec Philippe Maupin. Donc, nous sommes plus réservés sur Chris Perrais.

**M. LE MAIRE.-** On peut avoir des désaccords dans la vie et pour autant, faire du bon travail dans les espaces où l'on est représentatif.

**M. HEYER.-** On peut avoir des désaccords effectivement, mais cela doit rester dans la limite de la correction.

**M. LE MAIRE.-** Je ne sais pas quels ont été les actes de correction ou d'incorrection.

Ils pourront se présenter à vous comme Nadine Bronner et Alain Frémiot ont pu le faire.

Sachez qu'Alain Frémiot a accepté de pouvoir se retirer, car cela faisait un moment qu'il était engagé, mais Alain peut repostuler à titre personnel à ce niveau-là. Je ne sais pas s'il a repostulé et s'il est repris.

Outre cette remarque très particulière et très personnelle sur Monsieur Perrais que je ne commenterai pas bien sûr, y a-t-il d'autres remarques ? Des demandes d'explication ?

Le Conseil de Développement est très important., vous avez compris tout à l'heure. J'ai passé du temps sur le Conseil d'Agglomération pour vous dire que l'Agglo porte beaucoup de compétences. Je pense que l'expression citoyenne et le regard citoyen doivent aussi s'exprimer de la même façon que nous le faisons à Kingersheim au niveau de m2A. Ce sont des dossiers intéressants, et pour les citoyens qui s'engagent dans les débats et travaux concernés, il s'agit d'un bel investissement.

**Mme GERRER.-** Sincèrement, la qualité des avis est presque bluffante par moments, ce sont des bénévoles ; après, ils ont autour d'eux aussi des experts pour les aider et les guider, mais sincèrement, chaque fois avec le président Philippe Aubert, nous sommes impressionnés par la qualité des avis et de ce que je sais, il en est de même des élus de m2A. Les élus s'en servent pour avancer sur des sujets.

Encore une petite précision : la parité hommes-femmes est vraiment respectée.

**M. LE MAIRE.-** Vous y êtes arrivés.

**Mme GERRER.-** Tout à fait, sur la dernière mandature, c'était déjà le cas et nous le serons à nouveau sur la prochaine.

**M. LE MAIRE.-** C'est très bien. Merci beaucoup. Pas de remarques particulières. Vous êtes invités à prendre connaissance et nous demanderons aux deux personnes de venir se présenter. Je vous propose d'attendre qu'elles puissent s'installer et faire des choix d'investissement dans différents travaux ; ainsi, elles pourront vous expliquer leurs choix dans les travaux et quelles sont leurs mobilisations sur le sujet, si vous en êtes d'accord. Très bien.

Le Conseil municipal a pris connaissance de la désignation de Madame Julie Baclet et de Monsieur Christophe Perrais en tant que représentants de la commune au sein du Conseil de développement de m2A.

## **MARCHES PUBLICS**

### **6. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024**

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 6 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT, passés du 1er janvier 2023 au 30 juin 2024, en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020.

En vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020, le Conseil municipal est informé des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT passés du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

Le Conseil municipal a autorisé dans sa séance du 17 juin 2020, le Maire à prendre toute décision concernant les marchés publics, sous réserve de le tenir régulièrement informé des marchés conclus.

Le tableau joint en annexe reprend les marchés passés depuis le 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

**M. BROMBACHER.-** Il s'agit d'une information qui vient régulièrement ; elle est à faire tous les six mois et ce, suite à la décision prise lors d'un Conseil municipal en 2020, le Maire est autorisé à prendre les décisions concernant ces marchés publics, à condition de vous tenir informés régulièrement sur ces marchés conclus.

Sont concernés les marchés supérieurs ou égaux à 4 000 €, et la période du premier semestre de cette année.

Le tableau vous a été joint, nous n'allons pas en faire la lecture.

Si vous avez des questions, nous vous répondrons. Je pense que vous avez réussi à étudier ce tableau. Donc, nous vous écoutons. Il n'y a pas de vote, mais juste à prendre connaissance des marchés.

Avez-vous des questions concernant ce tableau ?

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur Heyer.

**M. HEYER.-** Serait-il possible d'avoir ultérieurement à la suite du Conseil municipal le détail des prestations informatiques ? En fait, nous avons un informaticien.

**M. LE MAIRE.-** Oui, un nouvel informaticien, qui est un DSI, il a été embauché dans le but de travailler plus particulièrement sur les questions de sécurisation car nous n'étions pas bons. Il doit nous proposer une architecture fortement sécurisée au niveau de la collectivité. C'est la raison pour laquelle nous avons été obligés entre autres de travailler beaucoup avec le prestataire OCI informatique, mais pas uniquement, nous avons été obligés de reletter complètement un certain nombre d'abonnements, de créer des entrées Internet à deux endroits sécurisés dans la collectivité. Ce sont des choses très classiques et tout cela a pu être fait grâce à l'investissement de Pascal qui est dans la collectivité depuis deux ans maintenant.

Nous pouvons vous donner quelques éléments d'information : nous avons résilié un certain nombre d'abonnements en télécommunications, des abonnements qui se terminent, mais qui existaient encore au premier semestre, pour repartir avec un autre opérateur et vers des économies non négligeables, puisqu'elles se monteront à 17 000 € par an sur les abonnements.

Ensuite, sur les prestations de réseau, Jonathan, avez-vous les informations ? Nous pourrions vous les redonner dans le détail.

**M. GRADOZ.-** Globalement, vous étiez intéressés par les lignes OCI ?

**M. HEYER.-** En fait, toutes les prestations en régie, dans la mesure où nous avons un informaticien.

**M. GRADOZ.-** Il s'agit des deux lignes : régie informatique et régie pôle digital.

. Pour la première, il s'agit d'interventions sur le serveur. Oui, nous avons un informaticien, pour autant, dans l'architecture des serveurs, il y a des éléments que lui peut directement toucher et des éléments sur lesquels c'est l'entreprise qui agit directement. Nous avons encore des montants relativement importants, car nous sommes toujours dans la partie de structuration du réseau. Monsieur le Maire vous disait, il y a ce que l'on appelle une « fibre noire », c'est-à-dire toute une fibre interne qui relie l'ensemble des bâtiments. Cela a nécessité qu'au niveau des serveurs tous les bâtiments soient reliés.

**M. HEYER.-** C'est l'initialisation de la nouvelle architecture.

**M. GRADOZ.-** C'est cela. Ensuite, nous garderons une régie avec OCI, mais beaucoup plus petite, c'est-à-dire que nous garderons toujours une demi-journée par mois pour qu'ils puissent se voir avec

l'informaticien qui travaille l'architecture et qu'OCI puisse repasser derrière ce qu'a fait l'informaticien, afin de vérifier que ce qu'il a fait est adéquat. Ainsi, si demain notre informaticien devait partir, nous aurions une double connaissance de notre réseau et si un nouvel informaticien arrivait, OCI pourrait faire une passation et nous ne serions pas non plus ennuyés si une personne était en vacances, en maladie ou autres.

**M. LE MAIRE.-** Un travail de cartographie réseau a été fait, alors qu'il n'existait pas. Un test d'intrusion a été commandé à un opérateur, à qui nous avons demandé de faire une intrusion comme le ferait un pirate informatique sur notre réseau pour en connaître les failles. Cela nous a permis de regarder quelles étaient les choses sur lesquelles il fallait travailler (j'ai retrouvé mes petites notes que je cherchais tout à l'heure), pour une partie aussi, ce sont des licences Microsoft annuelles sur 365, car là, nous sommes obligés d'y passer.

. Sur la migration téléphonie, c'est RingCentral qui nous permet de faire une grosse économie par rapport à des abonnements téléphoniques chez l'opérateur classique que vous connaissez et donc, certains de ces abonnements qui figurent sur la liste ne se retrouveront pas dans les prochaines périodes.

**M. HEYER.-** J'avais une autre question sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la labellisation TETE.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas informatique, c'est le cabinet Green qui est subventionné à 75 % sur la démarche Cit'ergie qui s'appelle maintenant CAE, Territoire Engagé pour la Transition Écologique. Je suis désolé, cela change de terme tout le temps. Le cabinet Green nous accompagne et il est subventionné à 75 % par l'ADEME dans le cadre de la démarche Cit'ergie qui s'appelle maintenant « Label CAE ».

Est-ce que cela répond à votre question ?

**M. HEYER.-** Oui. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous d'autres remarques ou questions ? Ce n'est pas le cas. Nous étions invités à prendre connaissance. Je vous remercie de ces échanges.

Le Conseil municipal a pris connaissance desdits marchés.

## **7. Convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »**

*Rapporteur* : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 7 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la signature de la convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur,
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres,
- Partager les expériences entre acheteurs.

La Ville publie actuellement ses marchés sur la plateforme e-marchespublics.com, pour un montant de 390 € par an, Il constitue le profil acheteur de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Kingersheim.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention initiale d'une durée allant jusqu'au 31/01/2024, qui a été reconduite par décision expresse jusqu'au 31 janvier 2026.

Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

**M. BROMBACHER.-** Nous vous proposons d'adhérer non pas à cette nouvelle plateforme, bien que pour nous, elle soit nouvelle, car elle a été créée déjà il y a quelques années ; elle se dénomme « Alsace Marchés Publics ». Il s'agit d'un profil d'acheteurs mutualisés dédiés à la passation des marchés publics.

Elle est gérée actuellement par 5 collectivités :

- . Collectivité européenne d'Alsace,
- . Ville de Strasbourg,
- . Ville de Mulhouse,
- . Eurométropole de Strasbourg,
- . Mulhouse Alsace Agglomérations.

Elle est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et a été ouverte en 2013 aux collectivités alsaciennes. Elle référence actuellement en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Je rappelle qu'elle est totalement gratuite, ce qui n'était pas le cas de celle à laquelle nous sommes actuellement attachés, qui nous coûtait quand même 390 € par an, même si ce ne sont que 390 €, ils seront économisés en adhérant à cette nouvelle plateforme.

L'adhésion à cette plateforme se fait par approbation de cette convention qui a été jointe ; elle allait jusqu'au 31/01/2024 et elle a été reconduite par décision expresse jusqu'au 31 janvier 2026.

La charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de cette plateforme, ainsi que les différentes responsabilités.

Les fonctionnalités disponibles sur ce profil « Alsace Marchés Publics » à la date de la signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de :

- décider d'adhérer à cette plate-forme,
- approuver les termes de la convention d'adhésion à la plateforme,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'Adhésion,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation.

**M. LE MAIRE.-** Nous remercions la Communauté européenne d'Alsace d'avoir mis cette plateforme en place et de la proposer gratuitement aux collectivités alsaciennes.

Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Hachem.

**M. HACHEM.-** Je n'ai pas de remarque, mais une question : quelle est l'ancienne ou actuelle plateforme ?

**M. LE MAIRE.-** C'est la question à 2 balles qui tue !

**M. HACHEM.-** Ce n'était pas mon objectif !

**M. LE MAIRE.-** C'est indiqué dans la délibération en bas de la page 9 me dit Jonathan : e-marchespublics.com.

Je ne vous en veux pas Monsieur Hachem, moi-même, je n'étais pas capable de vous répondre tout de suite.

Avez-vous d'autres remarques ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération ainsi que la décision expresse de prolongation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation.

## FINANCES

### **8. Admission en non-valeur de créances éteintes**

*Rapporteur* : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 8 présenté :

Le Service de Gestion Comptable de Mulhouse est chargé du recouvrement des créances de la ville. Certaines créances ne peuvent être recouvrées en raison de leur extinction. Il demande par conséquent au Conseil Municipal de valider l'extinction de ces créances.

Il en est ainsi pour des créances imputées sur le budget Ville, d'un montant de 39 261,99 €.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrecouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur : insolvabilité, décès, absence d'héritiers, liquidation judiciaire ...,
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 39 261,99 €. Cette admission en non-valeur concerne 57 titres émis entre 2012 et 2021, essentiellement relatif à la liquidation de l'ancien siège Rapp.

Il s'agit principalement de créances d'eau (avant le transfert de la compétence à l'intercommunalité) et de taxes sur la publicité.

**M. BROMBACHER.**- Il s'agit effectivement aussi d'une délibération qui nous vient régulièrement, pas trop souvent, mais cette fois-ci les montants sont assez conséquents. Nous allons vous donner quelques explications.

Ces créances sont définies quand même non pas par nous, mais par le service de gestion comptable de Mulhouse qui est chargé de leur recouvrement. Or, certaines créances ne peuvent pas être couvertes en raison de leur extinction.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'extinction de ces créances. Le montant se monte à 39 261,99 €.

Je tiens à préciser que, dans ces 57 titres, 2 titres concernent effectivement la liquidation de l'ancien siège Rapp pour un montant de 37 100 € ; cela concerne la TLPE, la Taxe Locale de Publicité Extérieure, qui n'a pas été payée et les autres 55 titres concernent principalement des montants qui sont non recouvrables suite à des décès où il n'y a plus personne derrière, mais aussi des montants assez nombreux pour des seuils de poursuite qui, très souvent, sont des montants tellement petits qu'ils sont après la virgule, parfois des montants au-dessous de 1 € où il n'est pas utile de faire des lettres recommandées car nous n'arriverons pas à les recouvrer.

Il est proposé de :

- comptabiliser sur le budget Ville les créances éteintes d'un montant total de 39 261,99 €,
- prélever les crédits nécessaires au budget Ville, sous l'imputation correspondante.

C'est essentiellement pour apurer toutes ces lignes comptables qui font du volume dans les différents livres.

**M. LE MAIRE.**- Merci Christian ; cela nous fait une écriture comptable de près de 40 000 €. Ce n'est jamais très agréable. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas.

**M. BROMBACHER.**- En fait, nous n'avons jamais eu les montants qui ont été comptabilisés sous forme de recettes, cela ne nous coûte pas de l'argent, ce sont simplement des recettes que nous n'avons pas eues.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait, mais comptablement il nous faut quand même les inscrire en dépenses et donc, nous avons moins de recettes que nous pouvons mobiliser sur le budget qui est en cours. C'est ce que je voulais dire.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de comptabiliser sur le budget Ville les créances éteintes d'un montant total de 39 261,99 €,
- de prélever les crédits nécessaires au budget Ville, sous l'imputation correspondante.

Nous aurons d'autres admissions en non-valeur de créances éteintes qui nous seront suggérées par la Direction des Finances Publiques. Merci beaucoup.

## **9. Information au Conseil municipal : virement de crédits de chapitre à chapitre**

*Rapporteur* : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 9 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des virements de crédits de chapitre à chapitre effectués en vertu des règles de la comptabilité M57.

Par délibération du 27 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif de la Ville de l'exercice 2024 et a autorisé le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette possibilité a été utilisée pour permettre le versement de l'avance prévue dans le marché public de travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école du Centre. Le transfert de crédits suivant a été fait par arrêté municipal du 23 juillet 2024 :

Chapitre	Fonction	Nature	Montant
23 - immobilisations en cours	212 - écoles primaires	238 - avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	20 000,00
21 - immobilisations corporelles	01 - opérations non ventilables	21351 - bâtiments publics	-20 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

**M. BROMBACHER.-** Depuis que nous avons adhéré, donc depuis le 1er janvier, nous sommes sous la règle de comptabilité M57 qui nous permet de faire des virements de chapitre à chapitre sans passer sous l'ancienne nomenclature où il fallait prendre des décisions modificatives. Maintenant, nous n'avons plus besoin de le faire avec la règle *a minima* de procéder à la présentation lors d'un Conseil municipal.

Aujourd'hui, nous proposons de virer du chapitre 21 sur le chapitre 23 le montant de 20 000 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas.

Merci beaucoup. Nous prenons connaissance.

Le Conseil municipal a pris connaissance de ce virement de crédits de chapitre à chapitre.

**DEVELOPPEMENT DURABLE****10. Acquisition d'une emprise de voirie rue de Pfastatt**

*Rapporteur :* Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 10 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition d'une emprise de voirie sise rue de Pfastatt à Kingersheim.

Dans le cadre de la mise à jour des plans cadastraux et plus particulièrement de la situation foncière des voiries communales, il a été constaté qu'une partie de la voirie sise rue de Pfastatt (cf plan ci-joint) faisait partie intégrante de la propriété privée directement riveraine.

Ainsi, Madame Jennifer Degert, demeurant 117 rue de Pfastatt a donné son accord pour la cession à la Ville de la parcelle cadastrée section 21 n° 552/89 d'une superficie de 8 m<sup>2</sup> représentant le trottoir de la rue de Pfastatt.

La transaction est convenue à l'euro symbolique.

**M. ROLLIN.-** Merci Monsieur le Maire. C'est le genre de délibération dont nous avons l'habitude maintenant. Il s'agit de l'acquisition d'un bout de trottoir pour la mise à jour des plans cadastraux suite à la vente d'une parcelle et d'une maison, et tout cela à l'Euro symbolique.

**M. LE MAIRE.-** Ce fut court !

**M. ROLLIN.-** Cela doit être au moins la 30<sup>ème</sup> ou 40<sup>ème</sup> délibération de ce genre depuis le début du mandat !

**M. LE MAIRE.-** Concernant le 117 rue de Pfastatt, il nous a été signalé par un collègue une petite correction sur l'acte qui est en annexe, puisque lorsque la personne a engagé les transactions avec nous, elle habitait encore à Illzach et maintenant, elle habite bien à Kingersheim, rue de Pfastatt. Donc, nous corrigerons l'acte pour indiquer qu'elle habite bien à Kingersheim.

Merci Thomas de nous l'avoir signalé. Avez-vous des remarques ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 21 n° 552/89 d'une surface totale de 8 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

## **11. Mainlevée d'un droit de résolution rue de la Doller**

*Rapporteur* : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 11 présenté :

Aux fins de régularisation au Livre foncier de la propriété sise à Kingersheim, 24 rue de la Doller, il y a lieu de procéder à la mainlevée du droit de résolution grevant cette propriété. Le Conseil municipal est invité à délibérer.

L'acte de vente du 30 août 1967 entre la Ville et les époux Frantz concernant un terrain issu du lotissement communal dénommé « Lotissement rue du château-2ème tranche », aujourd'hui cadastré section 14, parcelle n° 207/58, 24 rue de la Doller, prévoyait une clause résolutoire définie ci-après :

- Avoir obtenu dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de cession, l'arrêté de permis de construire et débiter les travaux,
- Avoir terminé les travaux de construction du bâtiment projeté sur le terrain acquis et obtenu le certificat de conformité, dans un délai de 3 ans à dater de la délivrance du permis.

Afin de permettre la cession de cette propriété et régulariser la situation de cet immeuble au Livre Foncier, il convient de procéder à la mainlevée du droit de résolution défini ci-dessus.

Cette inscription au Livre Foncier est en effet aujourd'hui sans objet. En effet, Monsieur Frantz a obtenu un permis de construire par arrêté du 24 novembre 1967, ainsi que le certificat de conformité en date du 29 janvier 1969, respectant ainsi l'ensemble des clauses résolutoires.

En conséquence, rien ne s'oppose à la mainlevée de ce droit de résolution et à la radiation de cette inscription.

**M. ROLLIN.-** De même, nous avons déjà eu plusieurs fois cette délibération, quand quelqu'un dans cet ancien lotissement souhaite vendre son bien.

En fait, c'est aux fins de régularisation au Livre foncier de la propriété qui est située au 24 rue de la Doller, il y a lieu de procéder à cette mainlevée du droit de résolution grevant cette propriété, condition pour que les propriétaires puissent vendre leur bien.

La clause résolutoire impose :

- . d'avoir obtenu dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de cession l'arrêté de permis de construire et débiter les travaux,
- . d'avoir terminé les travaux de construction du bâtiment dans un délai de 3 ans avec un certificat de conformité.

Les propriétaires ont obtenu leur permis de construire et le certificat de conformité dans les délais.

C'est la raison pour laquelle, sur proposition de la municipalité, nous sommes invités à approuver la main levée du droit de résolution.

**M. LE MAIRE.-** Pour un acte de 1967 et 1969, il était temps de le faire. C'est une régularisation, si je comprends bien. Avez-vous des remarques particulières ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mainlevée du droit de résolution au profit de la Ville grevant la parcelle cadastrée section 14 n° 207/58,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de mainlevée aux fins de radiation de cette inscription.

## 12. Versement au domaine public d'une parcelle affectée à la circulation publique

*Rapporteur* : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

### Rapport de la délibération 12 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le versement au domaine public d'une parcelle affectée à la circulation publique et son élimination du livre foncier.

Dans le cadre des régularisations foncières et remaniement cadastral, il a été constaté qu'une parcelle faisant partie du domaine privé de la ville, affectée à la circulation publique, n'était pas intégrée au domaine public communal.

Il s'agit de la parcelle désignée comme suit :

Ville de Kingersheim - Section 17, parcelle n°552/23 « Voie Médiane »

Considérant que cette parcelle est affectée à la circulation publique, il convient de la verser au domaine public et d'adresser par la suite une requête au Livre Foncier afin de l'éliminer des propriétés communales.

L'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière prévoit que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La parcelle à intégrer au domaine public représentent la voirie de la « Voie Médiane », son classement ne modifie par conséquent d'aucune manière l'affectation et l'usage actuel.

**M. ROLLIN.-** Cette voie est déjà empruntée par le public, il s'agit de la « Voie Médiane » et il s'agit en fait de régulariser cette parcelle au niveau foncier par un remaniement cadastral.

L'intérêt de tout cela est d'être en règle par rapport à tout ce qui est foncier et derrière, à tout ce qui est intervention sur réseau. Peut-être y a-t-il aussi des liens avec le pouvoir de police en fonction du type de voirie, privée ou publique, dans le domaine de la Ville. En tous les cas, en intégrant dans le Livre foncier cette voirie qui est circulée, nous permettons les interventions sur tous ces réseaux.

**M. LE MAIRE.-** Absolument, nous avons quelques morceaux de rues dans la commune qui appartiennent encore à des propriétaires privés ou au domaine privé de la Ville, comme c'est le cas ici, mais sur lequel la route a été ouverte il y a de cela très longtemps et la circulation est engagée et il faut le rétablir.

C'est le cas par exemple des travaux rue de Richwiller au niveau du Kaligone, nous avons intégré dans le domaine public une partie de la voirie qui était sur le domaine de l'ancien groupe Rapp.

Avez-vous des remarques particulières sur cette délibération ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de verser la parcelle cadastrée section 17 n° 552/23 au domaine public et la présenter au Livre Foncier en vue de son élimination.

## SERVICES TECHNIQUES

## 13. Cuve de récupération des eaux pluviales au CTM : demandes de subvention

*Rapporteur* : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau.

Rapport de la délibération 13 présenté :

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour une cuve de récupération des eaux pluviales au CTM.

Objectif poursuivi

Dans le cadre de plusieurs chantiers de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales, la commune souhaite remettre l'eau de pluie à la place qu'elle mérite, c'est-à-dire comme une ressource et une richesse et non plus comme un déchet à évacuer. Récupérer l'eau de pluie permet à la fois d'éviter de consommer de l'eau potable pour de l'arrosage, mais aussi anticiper des canicules durant lesquelles les seuls arrosages autorisés sont ceux de l'eau de pluie collectée et stockées en amont. Il semble évident de commencer par le Centre Technique Municipal puisque c'est de là que part 4 fois / jour la citerne d'arrosage de 2 m<sup>3</sup> (2 000 litres).

Kingersheim a modifié profondément la manière de concevoir ou réaménager ses espaces verts pour passer d'une ville fleurie il y a 15 ans à une ville nature, avec une gestion différenciée et la suppression de tout produit phytosanitaire. Cela implique notamment des choix de végétaux peu gourmands en eau, plus adaptés au changement climatique et la création de bosquets d'arbres et arbustes sur les 3 strates de hauteur en plusieurs endroits de la ville afin à la fois de créer des zones de puits de fraîcheur, mais aussi relier ces créations à la trame verte existante.

Pour garantir la tenue des plantations effectuées, notamment durant les 2 premières années, un arrosage peut s'avérer nécessaire. Jusqu'à présent, l'eau d'arrosage était prise sur le réseau d'eau potable, mais afin d'être exemplaire, la commune souhaite se doter de moyens d'éviter autant que possible le recours à l'eau potable.

Description précise du projet

- Il s'agit de mettre de place une cuve de 20 m<sup>3</sup> relié à la toiture du CTM. Le projet pourra être complété si besoin par l'installation d'autres cuves du même type.
- La cuve enterrée sera positionnée dans un espace vert contigu aux bâtiments Ouest afin de pouvoir facilement créer en trop plein de la cuve une noue d'infiltration.
- Une pompe viendra compléter la cuve afin de permettre le remplissage de la citerne lors des besoins.
- L'eau de la cuve sera utilisée prioritairement pour les arrosages soit une capacité de 10 citernes de 2 000 litres.

Les travaux seront réalisés en 2024 pour un montant de 15 480 € aussi la collectivité sollicitera tous les partenaires qui peuvent aider à subventionner ce projet et notamment l'AERM et la région Grand Est dans le cadre du changement climatique et impacts sur les ressources en eau et les milieux naturels.

**M. CHERAY.-** Il s'agit d'une délibération qui va permettre de remettre l'eau de pluie dans ses vraies valeurs, à savoir celles d'une richesse d'une ressource et non plus comme un déchet, tel que c'était à l'époque où elle s'évacuait et où on ne l'utilisait pas. Il est vrai que le Plan Climat est là. La canicule s'installe petit à petit, et vraisemblablement durablement. C'est pourquoi nous avons décidé l'installation de cette cuve de récupération.

Nous vous avons mis dans la délibération quelques chiffres. Sachez que tout part du service technique municipal, du CTM avec une citerne de 2 000 litres que l'on remplit 4 fois par jour en période chaude, en période d'arrosage.

Nous, Ville de Kingersheim, avons modifié la manière de concevoir et réaménager les espaces verts et nous pouvons remercier le travail de Céline Namur qui suit cela de très près avec les services de nos espaces verts.

Pourquoi installer cette cuve en premier lieu au CTM ? Parce que c'est de là que part tout le système d'arrosage, les petits tracteurs que vous voyez avec la cuve de 2 000 litres derrière. Sachez que jusqu'à

cette délibération, nous remplissons historiquement cette cuve de 2 000 litres avec l'eau du robinet, par un tuyau, d'où l'utilité et l'urgence d'installer cette cuve de récupérations au CTM.

Il s'agit quand même d'une grosse cuve, sa capacité est de 20 m<sup>3</sup>. Nous relierons toute la toiture du CTM sur la partie ouest du CTM, quand vous rentrez aux Ateliers Municipaux, il y a la barrière, et c'est tout de suite sur votre droite ; et nous enterrerons la cuve dans le pré qui est là. Une particularité aussi : nous aurons assez d'espace si nous voulons en mettre une deuxième dans les années à venir, nous pouvons sur ce bâtiment en façade ouest facilement créer un trop-plein de cuve avec une noue d'infiltration, il y a beaucoup d'avantages.

Les travaux se feront cette année cet automne 2024 pour un montant de 15 480 €. Bien entendu, nous chercherons et nous solliciterons des entreprises, des associations, des collectivités pour essayer de trouver un maximum de subventions. Deux d'entre elles pourraient nous aider, il s'agit de l'AERM l'Agence Eau Rhin-Meuse, ainsi que la Région Grand Est dans le cadre de son plan changement climatique, et impact sur les ressources en eau dans les milieux naturels.

Vous êtes invités ce soir à :

➤ autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération de cette cuve de récupération des eaux pluviales au CTM et à signer les conventions de financement.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération de cuve de récupération des eaux pluviales au CTM et à signer les conventions de financement.

Nous avons aussi, dans le cadre de renaturation de la cour d'école du Centre, installé, n'est-ce pas, Michel, une cuve de récupération d'eaux de pluie qui permettra à nos services espaces verts de récupérer de l'eau sur place dans cette cuve. Merci beaucoup.

#### **14. Télégestion des chaufferies : demandes de subvention**

*Rapporteur* : Monsieur Michel Chéray, Adjoint au Maire chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie et des aires de jeux de la collectivité et du service de l'eau.

Rapport de la délibération 14 présenté :

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions pour les travaux de télégestion des chaufferies.

Les travaux de raccordement de 4 chaufferies et de centrales de ventilation/ traitement de l'air à des systèmes de régulation et de télégestion permettront d'affiner les réglages de chauffage par circuit de départ chaufferie.

#### **Objectif poursuivi**

Dans le cadre de son programme pluriannuel de réduction de sa consommation énergétique et de réduction de ses émissions de CO<sup>2</sup>, la Ville a engagé un important programme de rénovation de son parc de chaufferies et poursuit leur optimisation avec l'ajout de régulateurs performants qui doivent permettre :

- une optimisation des périodes de chauffe en fonction de l'occupation réelle des locaux (programmations horaires en fonction de l'occupation, abaissements nocturnes, ...),
- d'ajuster au plus juste la température de chauffe des locaux en fonction de la température extérieure et de la température intérieure avec mise en place de sondes intérieures afin d'atteindre les températures réellement souhaitées,
- de moduler la ventilation des locaux en ajustant le pourcentage d'entrée d'air neuf en fonction de la saturation de l'air intérieur (sondes de CO<sup>2</sup>, de taux d'humidité, ...).

Les travaux seront réalisés en 2024 et en 2025 pour un montant de 112 000 € HT. Aussi la collectivité sollicitera tous les partenaires qui peuvent subventionner ce projet, et notamment la préfecture dans le cadre de la DETR et la m2A dans le cadre du fonds climat.

Sont prévus en 2024 les sites suivants :

- Maison de la Citoyenneté,
- Salle polyvalente,
- Cosec.

Sont prévus en 2025 les sites suivants :

- Plaine de Foot,
- Cité Jardin,
- Créa,
- CTM.

**M. CHERAY.-** Nous en avons déjà parlé dans un Conseil municipal pas si lointain. La Ville a fait énormément de programmes de rénovation de parcs de chaufferie. Nous sommes quasiment maintenant à 100 % en chaufferie gaz, le fuel est terminé.

Cette délibération permet effectivement de faire une télégestion à distance de toutes nos chaufferies municipales, de tous nos bâtiments communaux avec des avantages (vous les avez là sur les 3 petits points noirs de votre délibération).

Ces travaux seront réalisés sur deux exercices, il y a une histoire de timing, une histoire de demande de subventionnement, une histoire de travaux pour les entreprises. Nous avons repéré deux points qui pourraient nous aider dans la partie financière, la Préfecture dans le cadre de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et notre Agglo m2A dans le cadre du Fonds Climat.

Pour 2024, cet automne, les sites qui seront télésurveillés et télégestionnés sont :

- . ce bâtiment de la Maison de la Citoyenneté qui en a besoin,
- . la salle polyvalente,
- . le COSEC

et pour l'année 2025 :

- . la Plaine du foot,
- . la Cité Jardin,
- . le Créa
- . et le CTM.

Vous êtes invités ce soir à :

➤ autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération de télégestion des chaufferies et à signer les conventions de financement.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Roth.

**M. ROTH.-** Il est vrai que nous en avons déjà parlé, mais avez-vous un peu une idée des économies que la télégestion peut représenter ?

**M. LE MAIRE.-** Il y en aura de toute façon.

**M. CHERAY.-** Nous ferons des économies mais il est difficile de les quantifier.

D'abord, pourquoi y aura-t-il des économies ? Déjà à la base, seules 4 personnes sont habilitées à faire cette télégestion.

Nous serons à même de les quantifier à N+1 et à N+2, suivant la consommation du gaz, la baisse de température dans les bâtiments communaux, au bien vivre des utilisateurs des salles et des bâtiments communaux. C'est indéniable. Il est sûr qu'économie il y aura, mais aujourd'hui, à N plus 6 ou 8 mois des premières installations, il n'est pas possible de vous dire que les économies se montent à tant d'euros, à 500 ou 1 000 €.

Nous vous le dirons le moment venu quand nous aurons fait avec les services le décompte par bâtiment avant et après. Vous aurez le delta du bénéfice.

**M. LE MAIRE.-** Jonathan Gradoz.

**M. GRADOZ.-** Je solliciterai Jean-Michel, notre DST, pour savoir s'ils ont des études sur le sujet, mais il est vrai que c'est difficilement quantifiable. L'intérêt principal de la télégestion est d'être plus souple, de pouvoir réagir plus rapidement, si on sait qu'une réservation est faite à la MDC un week-end, on peut, sans avoir besoin de se déplacer, d'aller à la chaudière, directement régler les horaires à distance. Si la réservation est annulée, cela permet aussi de stopper directement le chauffage pour ne pas qu'il se mette en route le week-end, sans avoir passé 2 ou 3 heures à modifier sur site la programmation de la chaudière. Cela va donner surtout beaucoup plus de réactivité, de même pour les écoles, pour ajuster en fonction de l'utilisation des bâtiments.

Cela va plus jouer sur ces éléments-là que sur une baisse globale de la consommation. Les résultats dépendront surtout de l'utilisation faite des bâtiments.

Je verrai si des études ont été faites et si elles arrivent, je ne sais pas sous quelle forme, à déterminer un pourcentage de récupération d'énergie.

**M. LE MAIRE.-** Si vous regardez la délibération, nous sommes surtout sur 3 points d'optimisation, d'ajustement et de modulation des ventilations. C'est principalement cela. Je pense que les services ont estimé les économies, mais le plus important c'est surtout la modulation et l'optimisation des systèmes de chaufferie. Je rappelle que, comme l'a dit Michel, maintenant nous sommes passés au gaz, mais le prix du gaz est quand même fois 4 ce que l'on payait fin 2022. C'est plus en consommation qu'en Euros que nous pourrions faire la différence.

Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Merci beaucoup. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible en lien avec l'opération de télégestion des chaufferies et à signer les conventions de financement.

## 15. Occupation du domaine public pour le mobilier urbain de La Poste

*Rapporteur* : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

### Rapport de la délibération 15 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'autorisation d'occuper à titre gratuit le Domaine Public pour le mobilier urbain de la Poste.

Dans le cadre de sa mission de distribution des envois qui lui sont confiés et plus particulièrement, pour l'organisation des tournées des facteurs à pieds, en vélo ou en 2 roues à moteur, la Poste doit implanter, sur les parcours de distribution, des coffres relais dans lesquels des envois sont entreposés et permettent ainsi aux facteurs de limiter les emports de charge au départ de leur tournée de distribution. Il en est de même pour les boîtes à lettres mises en place pour collecter les lettres à envoyer ou tout autre mobilier urbain lié à la collecte ou la distribution de courrier postal.

Par ailleurs, l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit de son côté que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Il autorise une dérogation à ce principe notamment lorsque « l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ».

Tel est bien le cas de la levée des envois postaux assurée gratuitement par La Poste au moyen des boîtes aux lettres de relevage implantées sur le territoire de la commune et de la distribution du courrier par La Poste au moyen de coffres relais.

La Municipalité propose donc d'autoriser à titre gratuit l'occupation du Domaine Public par le mobilier de la Poste pour l'ensemble du matériel listé en annexe de la présente délibération.

Pour sa part, la Poste reste responsable de son matériel, tant pour les dommages qu'ils pourraient causer à un tiers qu'en cas de dégradation de ce matériel par un tiers. La responsabilité de la Ville ne devra pas être engagée en cas de sinistre. Enfin, en cas de besoin, la Ville se réserve le droit sans indemnité ou recours de la Poste de demander toute suppression ou déplacement de mobilier urbain en cas de besoin, notamment pour l'aménagement urbain de la Ville. Les dispositions de gestion de l'autorisation seront rassemblées dans une convention jointe à la présente délibération.

**M. ROLLIN.-** Merci Monsieur le Maire. Nous sommes invités, en tout cas la municipalité propose d'autoriser à titre gratuit l'occupation du domaine public par le mobilier de La Poste pour l'ensemble du matériel listé en annexe (je pense que vous en avez pris connaissance) dans la présente délibération. Il s'agit de boîtes aux lettres de relevage, de coffres de relais sur le parcours de distribution,

Pour sa part, La Poste reste responsable de son matériel tant pour les dommages qu'il pourrait causer à un tiers qu'en cas de dégradation de ce matériel par un tiers. La responsabilité de la Ville ne devra pas être engagée en cas de sinistre.

Enfin, en cas de besoin, la Ville se réserve le droit sans indemnité ou recours de La Poste de demander toute suppression ou déplacements de mobilier urbain en cas de besoin, notamment pour l'aménagement urbain de la Ville.

Les dispositions de gestion de l'autorisation seront rassemblées dans une convention jointe à la présente délibération.

Ce paragraphe est assez important. En fait, il y a eu une demande de mettre en place une boîte de relève de La Poste ainsi qu'une boîte pour la mairie, pas très loin de la mairie, et à ce moment-là, si j'ai bien compris, on a souhaité régulariser ce qui aurait déjà dû l'être, c'est-à-dire bien définir les emplacements où il y a toutes ces boîtes de relais sur le ban communal et en cas d'accident, de dommages, que la Mairie n'en soit pas responsable. Cette convention va nous permettre dans ces cas-là de bien donner la responsabilité à La Poste et de l'autoriser aussi à utiliser notre domaine public à l'Euro symbolique, puisque nous restons sur un service public.

J'ai essayé de résumer avec mes mots.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'occupation du Domaine Public à titre gratuit pour le mobilier urbain utilisé par la Poste pour collecter et distribuer les courriers postaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec cette autorisation, y compris en cas d'évolution positive ou négative de la liste du mobilier urbain concerné.

## **ENFANCE**

### **16. Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Émile Zola et Irène Joliot-Curie**

*Rapporteur* : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs.

#### **Rapport de la délibération 16 présenté :**

Depuis 2022, la Ville soutient les collèges dans le cadre d'appels à projets d'équipement.

S'agissant d'une démarche visant à améliorer la qualité d'accueil d'enfants scolarisés sur le ban de la commune, la Ville a validé le versement d'une participation financière dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2024.

Jusqu'en 2021, la Ville soutenait les collèges avec le versement d'une subvention forfaitaire d'un montant de 17,50 € par élèves calculée chaque année en fonction du nombre d'élèves présents à la date de la rentrée scolaire.

Pour répondre au mieux aux demandes des collèges en restant dans le cadre d'un budget contraint, la Ville répond désormais à des demandes d'investissement et a prévu à ce titre une enveloppe globale de 5 000 €.

Dans la logique de la poursuite d'un soutien financier aux collèges, il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire de 3 000 € pour le collège Emile Zola et de 2 000 € pour le collège Irène Joliot-Curie.

**M. LE MAIRE.-** Tu présentes la délibération, Alain, et après, je te proposerai de faire un petit point sur la rentrée scolaire.

**M. WINCKELMULLER.-** Si vous le permettez, je voudrais le faire dans l'autre sens car cela permet de déboucher ensuite sur le collège.

**M. LE MAIRE.-** Je te permets tout Alain !

**M. WINCKELMULLER.-** Je me permets de faire une petite information sur la rentrée scolaire qui s'est très bien passée cette année, 1 232 élèves sont rentrés à l'école cette année, 797 en élémentaire et 345 en école maternelle, cela fait quand même 30 enfants en moins par rapport à l'année dernière. À titre d'information, nous avons perdu à peu près 150 enfants en 3 ans, la baisse démographique est effectivement là. La plupart des communes enregistrent les mêmes chiffres.

- Nous avons eu depuis cette rentrée deux fermetures de classe : une fermeture à l'école maternelle des Tilleuls. Je rappelle que la classe qui reste encore aujourd'hui est une classe de 16 élèves qui concerne des grands, elle sera transférée à la rentrée prochaine aux Perdrix. L'école des Tilleuls qui est une petite école de 2 classes sera complètement fermée et tous les enfants seront orientés vers les Perdrix.

Nous avons également eu une fermeture de classe à l'école élémentaire du Centre ; les 30 élèves en moins sont un peu la conséquence de ces fermetures.

Par contre, les effectifs moyens pour toutes les classes tournent autour de 24-25, ce qui est relativement correct, quand on a connu des effectifs de 39 élèves, ou plutôt entre 30 et 32, nous arrivons à avoir des effectifs de 24 et 25, ce qui laisse un peu de marge.

- La Ville a effectué un certain nombre de travaux pendant les vacances, naturellement la renaturation de la Cour Claudel et les parkings qui est en train de se terminer ; il reste encore les finitions à faire et les plantations d'arbres qui se feront en octobre-novembre, puisque c'est la bonne saison. En été, on ne peut pas planter d'arbres.

Nous notons la satisfaction des parents et des enseignants et des élèves pour cette cour qui est déjà mise à 80 % à disposition des élèves. Ils arrivent même à faire un roulement entre les deux cours, entre Claudel et la Strueth ; ils ont échangé des jours pour profiter de cet équipement et la directrice a même proposé aux autres écoles d'aller faire un tour un jour. Ils leur réservent la cour pour voir ce qu'est cette nouvelle façon d'appréhender la cour. Les enseignants nous ont parlé de l'école à l'extérieur, c'est-à-dire de faire certains jours l'école dehors. C'est juste génial sous les arbres. Les premiers retours sont tout à fait positifs aussi bien au niveau des parkings qu'au niveau de la cour. Et vous savez que l'on récupère maintenant l'eau, dans une cuve, nous avons fait énormément de travail au niveau de l'infiltration.

**M. LE MAIRE.-** Il reste encore des arbres à planter...

**M. WINCKELMULLER.-** Oui, cela se fera en octobre novembre, saison où l'on plante les arbres.

Également pendant les vacances, des réfections de peinture ont été faites dans certains couloirs et certaines classes, des réfections des sols dans la salle d'activité, à la Coccinelle, des poses de faux plafonds, avec un éclairage Led dans toutes les classes, 3 ou 4 classes sont rénovées par année, c'est quelque chose de pluriannuel qui se fait au même titre que l'installation des stores, pratiquement dans 2 ou 3 ans, nous aurons refait tous les faux plafonds, nous allons gagner en économie acoustique et en économie de chauffage, d'éclairage également, tous les vieux stores ont été remplacés par des stores vraiment efficaces et nous nous rendons compte maintenant que même dans des classes plein sud, quand on descend les stores, la différence se fait sentir. Vous avez vu dans le rapport sur les marchés tout ce qui a été dépensé pour cet été pour le bien de nos enfants.

- Nous avons également avec les services techniques réaménagé une salle à l'école maternelle de la Strueth car une partie des élèves des Tilleuls de la classe qui a fermé, les petits et moyens ont été transférés à Perdrix car il n'y avait plus assez d'élèves à Perdrix, ce qui a évité une fermeture à Perdrix. En effet, si le transfert ne s'était pas fait, nous aurions eu aussi une fermeture à Perdrix. Donc, nous avons réaménagé une salle qui était une salle vide qui servait plutôt de BCD. Elle a été réaménagée grâce à l'intervention de nos services techniques et des enseignants volontaires.

- Bonne nouvelle également : tous les enseignants sont en poste, à Kingersheim, un enseignant devant chaque élève, ce qui n'est pas le cas malheureusement partout en France.

- Quelques nouvelles sur le périscolaire : tous nos périscolaires sont pleins, toutes les familles qui avaient ce besoin ont reçu un accueil favorable des périscolaires. Ne restent sur liste d'attente

naturellement que les familles dont les deux parents ne travaillent pas. En effet, vous savez que la priorité est que les deux parents travaillent.

Lorsque l'un des deux parents ne travaille pas, ces parents peuvent également avoir accès à ce service à condition qu'il y ait de la place. C'est quelque chose qui est géré au jour le jour. Si vous entendez parler de familles qui n'ont pas de place en périscolaire, la raison est que l'un des deux parents ne travaille pas.

• Une information sur les collèges : au collège Émile Zola de Kingersheim, un changement important est à noter avec une nouvelle direction, un nouveau principal, M. Bochart Stéphane et une nouvelle principale adjointe, Mme Antoine Stéphanie que nous avons rencontrés avec M. le Maire et que le Créa a déjà rencontrés, la médiathèque aussi, ainsi que Dominique Collin. Nous avons tout de suite pris attache avec ce nouveau personnel de direction qui est un personnel jeune, dynamique, mais qui a déjà un peu de bouteille, aussi bien M. Bochart que Mme Antoine ont déjà été en poste depuis quelques années. Nous nous inquiétons un peu, car quand toute l'équipe change, c'est un peu compliqué ; mais c'est en très bonne voie.

Pour le collège Joliot Curie, pas de changement, sauf la modification de l'adjointe, avant, nous avions une adjointe et nous avons accueilli un nouvel adjoint Monsieur Lyahiaoui Khalid qui a pris ses fonctions à la rentrée.

Voilà les informations sur la rentrée qui s'est très bien passée.

Maintenant j'en viens à la délibération.

Il s'agit d'une délibération classique, qui permet l'attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Émile Zola et Joliot Curie. La Ville de Kingersheim depuis 2022 octroie à ces collèges une aide financière qui leur permet de faire des investissements.

En gros, vous savez comment cela marche. Nous allons vous proposer d'approuver le versement d'une subvention d'équipements pour un montant de 3 000 € au collège Émile Zola et de 2 000 € au collège Irène Joliot-Curie. Pourquoi 3 000 et 2 000 ? En fait, nous avons beaucoup plus d'élèves de Kingersheim à Émile Zola qu'à Joliot-Curie et ce sont des subventions qui servent à mettre en place des équipements, par exemple, l'année dernière, je sais qu'à Joliot-Curie, ils ont eu beaucoup plus de demi-pensionnaires, ils n'avaient plus assez de casiers, nous leur avons donné un coup de main. Nous ne nous substituons pas à la CEA, mais ils nous disent toujours que c'est la cerise sur le gâteau et qu'ils arrivent à faire un peu mieux et un peu plus vite. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de continuer cette action en faveur des enfants de Kingersheim qui sont scolarisés dans ces deux collèges et d'approuver le versement de cette subvention.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. Il est important de rappeler que les collèges ne sont pas de notre compétence et pour autant, chaque année, nous essayons d'accompagner à notre mesure et dans l'écoute les deux collèges sur des équipements par ces financements. Il est important de le souligner. C'est un effort que fait la collectivité.

Avez-vous des remarques particulières sur cette délibération ? Daniel.

**M. WEBER.-** Concernant la baisse des effectifs, est-elle due à un manque de natalité ou bien y a-t-il une fuite vers le privé dans l'enseignement ?

**M. WINCKELMULLER.-** Il n'y a pas de fuites dans le privé. Le privé connaît également quelques difficultés, certaines écoles privées ont toujours des listes d'attente, mais selon nos informations, le privé subit également cette baisse, et il y a quelques problèmes pour recruter. Je précise que, cela concerne essentiellement les maternelles, même en privé, elles connaissent aussi cette baisse. Donc, il y a moins de listes d'attente en privé, mais nous constatons cette baisse de natalité un peu partout.

**M. WEBER.-** Concernant l'abaissement du plafond notamment, j'interviens à la Strueth le volume qui a été enlevé est-il compensé par une VMC plus musclée, ou bien y a-t-il des consignes d'aération ? Je sais que dans les classes il faut quand même du volume d'air et les enseignants ont comme consigne d'aérer régulièrement.

**M. WINCKELMULLER.-** Au VDE, nous avons renforcé la VMC, ce qui pose d'ailleurs des problèmes aux enseignants, car ils disent qu'elle est trop forte. Nous sommes en train de jongler pour savoir quelle est la bonne mesure entre une bonne évacuation obligatoire et une efficacité sonore. Après quelques réglages, cela semble aller un peu mieux. Quant à la Strueth, il n'y a pratiquement pas d'abaissement. Avant, il y avait une petite poutre. Ce n'est pas significatif ; nous sommes encore largement au-dessus

des fenêtres. Par contre, au niveau du bruit et de l'isolation, les enseignants disent que ce n'est que du bonheur, car 25 enfants qui parlent en même temps, cela peut être bruyant...

**M. WEBER.-** Je souris, car j'en sais un peu quelque chose !

J'ai une question concernant le désamiantage du sol de la Coccinelle Perdrix, je voulais en parler au moment des écoles.

**M. WINCKELMULLER.-** Michel Chéray pourrait nous en parler.

**M. CHERAY.-** Le sol est historique depuis que ce bâtiment existe, et les dalles commençaient à se lever et à gondoler. Quand nous avons fait faire une expertise d'abord en interne, nous avons dit stop, arrêtons tout, car il y a certainement de l'amiante. Comme c'étaient des dalles du fameux linoléum que l'on avait à l'époque de nos grands-mères, nous avons tout arrêté et fait intervenir l'entreprise que vous avez vue dans ce tableau ; effectivement, il s'agit d'une entreprise spécialisée qui ne fait que cela, qui enlève les dalles, qui traite, qui nettoie et elle nous a remis des dalles ne contenant pas d'amiante.

**M. WEBER.-** J'apprends que des dalles de sol pouvaient contenir de l'amiante.

**M. WINCKELMULLER.-** Pour la petite histoire, il n'y a aucun risque pour les utilisateurs des salles, même dans des foyers privés, il existe ce genre de linos qui contiennent encore une partie d'amiante, mais par contre, il y a des risques pour les ouvriers qui travaillent dessus car ils doivent percer, ôter, arracher.

C'est la raison pour laquelle il faut faire appel à des entreprises spécialisées. On ne peut pas faire cela en régie, car il faut des équipements spéciaux et évacuer les dalles. C'est encore très courant dans de nombreux bâtiments, mais il n'y a aucun risque pour la santé des utilisateurs. Seul le fait de travailler sur ces dalles peut comporter quelques risques pour quelqu'un qui le fait chez lui à la maison.

Surtout en régie, nous ne pouvons plus le faire. Il nous faut obligatoirement passer par une entreprise spécialisée, et cela coûte cher.

**M. WEBER.-** Merci.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 000 € au collège Emile Zola et de 2 000 € au collège Irène Joliot-Curie.
- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2024 aux natures correspondantes.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour eux. Ce soutien est important pour eux

## **CULTURE, ÉVÈNEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE**

### **17. Soutien au Créa dans le cadre du dispositif « mieux produire mieux diffuser »**

*Rapporteur* : Madame Dorothee Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la culture, des événements, des manifestations urbaines et des commémorations

Rapport de la délibération 17 présenté :

Afin de bénéficier du soutien du ministère de la culture « mieux produire mieux diffuser » il est proposé de refacturer au Créa les dépenses engagées par la Ville pour le festival Momix et d'attribuer au Créa une subvention équivalente.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'attribution de cette enveloppe, son montant et le principe de refacturation dans la foulée.

La prochaine convention d'objectifs et de moyens, quadriennale 2025-2029, est en cours de rédaction.

Elle sera proposée au Conseil municipal de décembre prochain et fera suite à la convention précédente échue en 2021.

La Ville et le Créa ont pris le temps de restructurations importantes du projet culturel et social :

- Redéfinition de l'économie des projets et recherches de financements complémentaires : MPMD, CAF, fonds européens,
- Recrutement d'une nouvelle directrice artistique par la Ville,
- Renouvellement de l'équipe de production au Créa,
- Demande de labellisation du CREA en Centre socio-culturel,
- Réorganisation du CEDA.

Pendant la durée de ce travail, la Ville ajuste son soutien au Créa au travers de délibérations spécifiques.

Il s'avère que le Créa, grâce au nouveau projet culturel porté par la nouvelle directrice artistique, peut notamment bénéficier de fonds supplémentaires conséquents au travers du dispositif du ministère de la Culture « mieux produire mieux diffuser » (MPMD).

La DRAC souhaite, dans le cadre de ce soutien, que le Créa porte la totalité des dépenses liées au festival Momix et à sa saison dès l'année 2024.

Aussi, il convient donc que le Créa prenne en charge les 108 000 euros correspondant aux frais suivants engagés par la Ville pour Momix 2024 :

- Location de matériel,
- Intermittents,
- Sécurité,
- Pots et catering.

La Ville refacturera au Créa le montant de ces prestations.

En contrepartie, la ville versera une subvention équivalente au Créa afin de neutraliser l'impact budgétaire et bien identifier la totalité de son soutien à la manifestation.

Ce fonctionnement sera reconduit pour les années suivantes et prévu dans la future convention.

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de revenir à Dorothee Dumortier qui va nous présenter un soutien au Créa dans le cadre du dispositif « mieux produire mieux diffuser » qui est une aide supplémentaire de l'État au Créa dans le cadre de ses missions de diffusion culturelle.

**Mme DUMORTIER.-** Tout est dit !

Je ne reviens pas sur les raisons pour lesquelles nous avons procédé à une importante restructuration du projet culturel et social de Kingersheim, elles ont été évoquées assez régulièrement dans cette salle, soit par l'intermédiaire du Conseil ou par des commissions réunies, mais en tout cas, cette réflexion, cette restructuration est menée depuis à peu près maintenant deux ans conjointement avec le Créa et cela se passe vraiment très bien. Aujourd'hui, nous en voyons la traduction concrète. Je vous avais parlé il y a quelque temps et tout à l'heure même, du recrutement en début d'année d'une nouvelle directrice artistique, chargée du projet festival Momix et également de la coordination du projet culturel de la Ville, en remplacement de Philippe Schlienger parti à la retraite en février 2023. Donc, elle a pu enrichir aussi son équipe qui travaille avec elle, là au 1<sup>er</sup> septembre, nous venons de recruter une assistante pour Marie Normand, ainsi qu'un chargé de production. Donc, elle a une équipe autour d'elle, elle va pouvoir monter en puissance.

Autre fait concret : la réorganisation du service culture et de ses missions est en cours. La demande – et vous avez pu vous en rendre compte lors de la réunion publique qui s'est tenue la semaine dernière – de labellisation d'une partie des missions du Créa en centre socioculturel est également en cours. Là, nous sommes en préfiguration de ce centre socioculturel, Sandrine pourrait mieux en parler et en théorie, en principe, le 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec les missions qui sont labellisées, le Créa pourra être centre socioculturel.

Enfin, nous avons beaucoup travaillé sur la recherche de financement. Dans ces recherches de financement, il y a la CAF, mais aussi des fonds européens qui sont actuellement sollicités *via* m2A, Monsieur le Maire a parlé de l'Agglomération, mais *via* m2A, nous allons pouvoir accéder à des fonds FEDER, et auprès du ministère de la culture, *via* ce fameux plan « mieux produire mieux diffuser ».

Ce plan a été lancé en janvier 2024 par l'ancienne ministre de la Culture Rima Abdul Malak remplacée par Rachida Dati qui l'a repris et donc lancé concrètement en avril 2024. Ce plan est destiné à soutenir et à rationaliser la production et la création dans le domaine du spectacle vivant. Donc, dans ce plan, il est possible de bénéficier de 9 millions que l'État mettra à disposition de 254 structures.

Il s'agit de structures qui sont labellisées et de structures comme le Créa. Honnêtement, merci à la qualité de ce projet culturel qui nous permet d'être reconnus par le Ministère de la Culture et d'accéder à ces fonds. Par contre, pour accéder à ce fonds, à ce Plan, la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui est le Ministère de la Culture au niveau régional souhaite que le Créa porte la totalité des dépenses liées au festival Momie et à sa saison, et ceci, dès l'année 2024. Or, par conventionnement, une partie des frais de ce festival sont supportés par la Ville, alors quels sont-ils ?

Nous vous les avons listés : la location de matériel scénique, l'intermittence des spectacles, tout le personnel dont nous avons besoin pour que le spectacle se passe dans de bonnes conditions, monter les projecteurs, la scène, la sécurité et puis, il y a aussi les pots et collations mis à disposition dans les loges. C'est aussi important, cela fait partie des fiches techniques des compagnies.

En 2024, ces frais se monteront à 108 000 €.

Pour permettre de flécher cette dépense, ce montant sera refacturé au Créa, et pour que cette opération n'ait pas d'impact et permette de neutraliser l'impact budgétaire, nous allons verser au Créa du même montant. Cela va permettre au Créa de mettre cette dépense dans sa demande de subvention pour ce plan et donc, de récupérer cette subvention plus importante, puisque ce montant sera intégré aux frais liés au festival Momix.

En fait, c'est une opération neutre pour nous et pour le Créa.

Sur proposition de la municipalité, le Conseil municipal est invité à :

- approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 108 000 € au titre de 2024,
- approuver le principe de refacturation au Créa des dépenses engagées par la Ville pour le festival Momix pour un montant de 108 000 € et approuver le prélèvement des crédits aux natures correspondantes.

Je reviendrai vers vous au mois de décembre pour la nouvelle convention qui liera la Ville au Créa pour 4 ans.

**M. LE MAIRE.-** C'est un sujet que nous aborderons lors des deux prochaines commissions réunies en amont de la délibération que nous passerons au mois de décembre bien entendu.

Avez-vous des remarques particulières sur cette bonne nouvelle qui va nous permettre d'être à nouveau bien éligibles par l'État ? Cela nous avait été un peu annoncé par la Directrice Régionale des Affaires Culturelles lors de Momix en début d'année dernière et cela nous est confirmé. C'est une très bonne nouvelle. Cela montre que le travail que nous avons fait, y compris le petit seuil d'alerte que nous avons déclenché volontairement, je le dis comme cela, pour dire que la Ville ne pouvait plus porter toute seule tout l'ensemble du projet avec moins d'engagement de certaines collectivités et surtout pour nous des baisses drastiques de subventionnement ou le prix d'énergie qui, je rappelle, a tué notre budget 2023, nous avons été entendus, j'en suis très content. Cela nous permet de préserver le projet et de faire en sorte que l'on ait une nouvelle dynamique avec une nouvelle directrice et de nouveaux projets pouvant permettre au Créa de repartir pour 10 bonnes années.

Je le dis d'autant plus, et je ne me lamente jamais du malheur des autres, que c'est quelque chose que nous avons réussi à faire, quand d'autres structures autour de nous sont en difficultés et ce n'est pas forcément une bonne chose. Je reconnais que nous sommes passés par une période un peu difficile pour le Créa, avec les efforts que nous avons demandé de faire pour passer une période un peu difficile, mais je ne regrette pas du tout, au vu du résultat que nous avons pu obtenir.

Avez-vous des remarques particulières sur cette délibération ? Ce n'est pas le cas.

Nous sommes très heureux de cet accompagnement supplémentaire de l'État qui vient nous aider à ne pas porter seuls pleinement certaines dépenses dans le cadre de la diffusion culturelle.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 108 000 euros au Créa au titre de 2024,
- d'approuver le principe de refacturation au Créa des dépenses engagées par la Ville pour le festival Momix pour un montant de 108 000 euros,
- d'approuver le prélèvement des crédits aux natures correspondantes.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **18. Tableau des effectifs**

*Rapporteur* : Madame Valérie Gerrer, 1ère adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

#### Rapport de la délibération 18 présenté :

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Un agent exerçant le métier d'ATSEM avait été initialement recruté dans la filière sociale. Actuellement agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est possible de l'intégrer dans le cadre d'emplois des ATSEM au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe. Cette intégration sera sans incidence financière pour la collectivité ni pour l'agent, les deux grades relevant de la même grille indiciaire. Une telle intégration mettra en adéquation le grade et le métier de l'agent concerné.

Un agent exerçant le métier d'ATSEM dans le cadre d'une mise à disposition par le Centre de gestion du Haut-Rhin durant plus d'un an sera intégré dans les services municipaux en raison des besoins du service et compte tenu de son implication professionnelle. Le poste vacant ne correspondant pas à son grade, il convient de le modifier.

Une gestionnaire administrative a réussi le concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe. Celle-ci donnant satisfaction et dans le cadre d'une réorganisation de service permettant de lui confier des missions du niveau correspondant, il est prévu de la nommer dans ce nouveau grade.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs à ces évolutions.

<b>Poste à supprimer</b>	<b>Poste à créer</b>	<b>Missions</b>	<b>Nombre</b>
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	ATSEM	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Agent social à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	ATSEM	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Gestionnaire administrative CEDA	1

**Mme GERRER.-** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération classique avec une modification du tableau des effectifs qui concerne 3 agents,

- . un changement de filière pour le premier agent qui est dans le domaine des ATSEM
- . pour le deuxième agent, il s'agit d'une intégration suite à mise à disposition par le centre de gestion.

. Et le troisième agent, qui a un poste d'adjoint administratif principal, suite à la réussite du concours, va se voir confier des missions à un niveau correspondant, il est prévu de la nommer à ce nouveau grade.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Des remarques ?

CEDA veut dire Culture Evénement Dynamique Associative. Je n'aime pas du tout ce terme.

**Mme GERRER.-** Monsieur le Maire recherche un nouveau terme. Si vous avez des suggestions, c'est le moment.

**M. LE MAIRE.-** Je n'arrête pas de dire qu'il faut trouver un autre nom que CEDA.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

### 19. Recrutement d'un responsable du service Espaces Verts (H/F)

*Rapporteur* : Madame Valérie Gerrer, 1ère adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 19 présenté :

Faisant suite au souhait de mobilité interne de l'actuel responsable du service des Espaces Verts, il est prévu de recruter son successeur amené à exercer ces fonctions.

Vu le code de la Fonction Publique, notamment les articles L311-1 à L372-2,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'encadrant du service Espaces Verts,

La Ville de Kingersheim a toujours été engagée en faveur de l'environnement, en faisant évoluer ses pratiques en amont de la réglementation notamment. Effectivement, le réchauffement climatique entraîne une modification des priorités, des métiers et des compétences nécessaires à la gestion des espaces verts. La commune a une réelle volonté de préserver les ressources naturelles sur son territoire, notamment avec son millier d'arbres, son parc et ses forêts urbaines.

Dans cet objectif et dans le cadre de la restructuration du Centre Technique Municipal, il est de recruter un responsable des espaces verts. Il sera chargé :

- De coordonner les activités et moyens techniques, administratifs et humains des espaces verts, en lien avec les responsables de proximité,
- D'accompagner le service dans ces transitions afin de porter une nouvelle vision de la qualité de leur travail,
- De mettre en place une politique paysagère globale et prospective sur le ban communal permettant de répondre aux enjeux de biodiversité, de réduction des îlots de chaleur et d'économie de la ressource en eau.

Il est proposé de recruter un technicien (H/F) à temps complet sur la base des éléments suivants :

- Recrutement d'un fonctionnaire de catégorie B avec expérience (cadres d'emplois des techniciens),
- Ou recrutement d'un contractuel par dérogation sur la base des articles L332-2 et suivants du Code de la Fonction Publique : contrat pouvant aller jusqu'à 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans, sur la base des besoins du service et à condition qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté,
- Le candidat sélectionné sera rémunéré par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des techniciens territoriaux en fonction de sa formation et de son expérience.

**Mme GERRER.-** Suite au souhait de mobilité interne de l'actuel responsable du service des Espaces Verts, il est prévu de recruter son successeur, qui sera amené à exercer différentes fonctions, à savoir :

- coordonner les activités et moyens techniques, administratifs et humains des Espaces Verts en lien avec les responsables de proximité
- également accompagner le service dans ses transitions, afin de porter une nouvelle vision de la qualité de leur travail
- mettre en place une politique paysagère globale et prospective sur le ban communal permettant de répondre aux enjeux de biodiversité, de réduction des îlots de chaleur et d'économie de la ressource en eau.

Il est proposé de recruter un technicien homme ou femme, à temps complet, aussi bien en tant que fonctionnaire de catégorie B avec expérience ou alors recrutement d'un contractuel par dérogation sur la base qui est citée dans la délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Avez-vous des remarques particulières ? Monsieur Heyer.

**M. HEYER.-** Si j'ai bien compris, une personne a demandé à changer d'affectation.

**Mme GERRER.-** Oui cette personne va rejoindre le fameux service avec un nom que Monsieur le Maire n'aime pas, le CEDA, je ne sais pas Jonathan si vous voulez ajouter quelque chose. Ce sera sa nouvelle fonction.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous d'autres remarques ?

Quand même sur ce point, je voudrais préciser que ce recrutement est important, ainsi que les compétences qui vont être attendues. Vous l'avez compris. Nous avons un peu l'habitude avec les Espaces Verts de regarder la dimension esthétique. En Alsace, on est beaucoup habitué aux villes et villages fleuris, mais la question de l'esthétique ne doit pas mettre de côté la question climatique qui est importante. Aujourd'hui, nous nous apercevons qu'il y a des besoins de formation des personnels de gestion des espaces verts un peu partout en France et dans les collectivités et qu'il y a aussi besoin que les équipes managériales de ce service aient une prise en compte de ces enjeux. Céline Namur a pu aller découvrir ce qui se passe sur la Ville de Besançon très récemment et rencontrer les équipes là-bas. Elle pourra nous faire un retour d'expérience le moment venu, mais aujourd'hui, il faut arriver à conjuguer la question d'esthétisme et la question climatique, la préservation de la biodiversité.

Cela signifie qu'il s'agit d'une transition pour nos personnels, c'est un peu remettre en cause leurs habitudes et sans remettre en cause, bien sûr, la reconnaissance qu'on peut avoir envers eux, faire forcément peut-être moins d'esthétique et plus de biodiversité, ce n'est pas forcément un gros mot. Il faut arriver à valoriser cela. Derrière, cela nécessite d'avoir un accompagnement managérial digne de cela et il est important de pouvoir positionner ces attentes dans le cadre de ce recrutement. C'est ce qui apparaît dans la délibération qui vous est proposée

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le recrutement d'un responsable du service Espaces verts (H/F),
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

## **20. Convention de mise à disposition par la Ville au Créa de Marie Normand**

*Rapporteur* : Madame Valérie Gerrer, 1ère adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

### Rapport de la délibération 20 présenté :

La présente convention porte sur la mise à disposition de Madame Marie Normand recrutée au 8 janvier 2024 par la Ville au Créa pour la mise en oeuvre de Momix et du projet artistique et culturel du Créa. Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer ladite convention.

Madame Marie Normand a été recrutée par la Ville au 8 janvier 2024 pour assurer les missions de directrice artistique du festival Momix et coordinatrice du projet culturel de la Ville.

La Ville a convenu avec le conseil d'administration du Créa que Marie Normand serait positionnée au Créa pour l'ensemble de ses missions et administrativement affectée au Créa à mi-temps.

La convention ci-jointe définit les modalités de mise à disposition de Marie Normand.  
 Cette mise à disposition s'établit à compter du 1er octobre 2024 pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

La Ville gère la carrière de l'agent, le Créa son quotidien et supporte les frais et sujétions de Madame Marie Normand dans l'exercice de ses fonctions.

La Ville refacturera au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1 au Créa 50% du coût brut chargé pour l'année N de l'agent, proratisé à la durée de présence.

Ce projet de convention a été validé par l'intéressée.

**Mme GERRER.-** Comme le disait tout à l'heure Dorothée, Marie Normand a été recrutée le 8 janvier 2024 par la Ville au Créa pour la mise en œuvre du festival Momix et du projet artistique et culturel du Créa. Là, il s'agit effectivement d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition qui sera effective au 1<sup>er</sup> octobre pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction dans une limite de 3 ans.

**M. LE MAIRE.-** Merci . Avez-vous des remarques ?

**M. GRADOZ.-** Juste un mot pour dire que du coup, la mise à disposition commencera au 1<sup>er</sup> octobre et que nous reviendrons sur ce point au Conseil municipal de décembre. Nous sommes en train de regarder comment juridiquement nous pouvons faire la refacturation sur le restant de l'année qui est déjà passée. Ce sera sûrement une prestation que nous facturerons au Créa, mais nous prendrons une délibération spécifique pour cela. Nous sommes en train de regarder avec la trésorerie comment juridiquement caler cela.

**M. LE MAIRE.-** C'est de la cuisine. Le plus important était de montrer que la Ville a un attachement très fort au projet culturel en recrutant Marie Normand. D'ailleurs, nous sommes très heureux de ce recrutement, c'est vraiment quelqu'un qui nous fait un très bon travail et qui s'inscrit complètement dans les valeurs du projet. Nous sommes très heureux de l'avoir recrutée, mais il faut la mettre à disposition du Créa selon les modalités prévues depuis le départ. C'est ce qui vous est proposé.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition,
- d'approuver les modalités financières de facturation,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Merci beaucoup pour cette unanimité.

## **21. Prolongation de la convention de participation prévoyance et révision des taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

*Rapporteur* : Madame Valérie Gerrer, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

### Rapport de la délibération 21 présenté :

Le Conseil municipal est invité à approuver la prolongation de la convention de participation Prévoyance proposée par le centre de gestion et la révision des taux.

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1er janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le

décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2ème semestre 2024. Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1er janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1er janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros. Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€). Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite). Ce constat amène l'assureur à demander une revalorisation des taux de 15 % au 1er janvier 2025.

Vu le Code général de la fonction publique ;  
Vu le Code des assurances ;  
Vu le Code de la mutualité ;  
Vu le Code de la sécurité sociale ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;  
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;  
Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;  
Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;  
Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

**Mme GERRER.-** Merci Monsieur le Maire. Cette prolongation de la convention de participation prévoyance proposée par le Centre de Gestion avec la révision des taux concerne essentiellement les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

C'est vraiment une bonne convention qui est appréciable pour les agents et sur la grille, vous avez les différents taux.

J'invite le Conseil municipal à prendre acte de la prolongation d'un an des nouveaux de taux de cotisation qui seront applicables au 1er janvier 2025.

**M. LE MAIRE.-** Prolongation qui prend en compte les évolutions du contexte réglementaire depuis la signature de cette convention initiale. Avez-vous des remarques particulières ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de prendre acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.
- de prendre acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1er janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Nous avons atteint la fin de notre ordre du jour de ce Conseil municipal.

## 22. Rapport de la municipalité

## 23. Divers et communication

**M. LE MAIRE.-** Au niveau de la municipalité avez-vous des informations particulières ?

**Mme JACQUIN.-** Rapidement, Monsieur le Maire en a parlé en début de séance, **la Fluo Run Party va avoir lieu ce samedi, rendez-vous à 19h00 au Hangar**, en espérant qu'il ne pleuve pas, car cela avait déjà été reporté plusieurs fois. Pour rappel, il s'agit de 5 kilomètres en forêt dans la nuit totale avec des petites lumières et à l'issue de cette manifestation, il y a une soirée au Hangar. N'hésitez pas à y aller, c'est toujours bien de soutenir les associations locales.

**M. LE MAIRE.-** Je voudrais rappeler les prochaines commissions réunies, nous en profiterons le 9 octobre pour commencer à préparer et à partager avec vous la préparation budgétaire 2025. Vous vous en doutez bien.

- Nous ferons un point de calendrier de la modification du Plan Local d'Urbanisme puisque vous savez qu'une modification est en cours avec une consultation qui est en cours sur la base des différentes modifications que l'équipe municipale avait souhaité porter dans le Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et sa structuration est en cours et vous avez reçu un message de ma part vous invitant à participer les plus nombreux possible à la réunion publique sur ce sujet. Je vous invite vraiment à y aller, même si vous n'êtes pas forcément très intéressés sur ces questions d'urbanisme, mais c'est quand même ce qui va structurer les PLU des communes dans les années qui viennent et je pense que c'est important que vous preniez connaissance de cette information avec les habitants qui participeront à cette réunion publique qui se déroulera à Riedisheim (je n'ai plus la date en tête mais vous l'avez). Avec Arnaud Rollin, nous suivons vraiment ce sujet de façon très sérieuse et nous sommes très engagés dans le dialogue construit avec m2A. Nous pourrions avoir des premiers échanges sur la convention Ville – Créa, au moins pour vous présenter la structuration de la convention dans sa nouvelle version. Des choses pourront évoluer et d'autres seront à l'égal de ce que nous avons l'habitude d'avoir jusqu'à présent, mais c'est bien de commencer à partager même si la convention ne sera pas prête le 9 octobre et à discuter de son ossature.

- Nous avons mis un point de situation sur les Sheds, je ne sais pas si nous aurons quelque chose là-dessus, mais je préfère en parler pour que l'on n'oublie pas de refaire un point. Nous verrons les informations que nos amis des Sheds nous donneront d'ici là.
- Pour le 4 décembre prochain, outre des points sur lesquels nous reviendrons, il faudra parler des vélos libre-service m2A, le groupement de commandes dans lequel nous nous sommes inscrits pour avoir ce service dans la commune.
- Nous reviendrons sur la convention Ville-Créa qu'il faudra finaliser avant le prochain Conseil municipal.

Je n'ai pas d'autres choses particulières à vous partager.

On vous a transmis le communiqué de presse de l'Association des Maires de France sur les finances publiques, vous avez compris que l'on parle au niveau national de remettre à contribution les collectivités locales, en accusant un peu à tort les collectivités locales d'avoir amplifié le déficit public français. Ce qui est un peu scandaleux, puisque vous savez que si les charges des collectivités ont augmenté, les dépenses des collectivités ont augmenté aussi, car l'État a rattrapé l'évolution du point d'indice, ce qui nous avait fait mal sur notre budget. C'était bien pour les fonctionnaires des collectivités territoriales, mais nous, cela nous a fait mal car c'est arrivé à 7 % sur un budget plein et entier et je vous rappelle que si les dépenses des collectivités ont augmenté, c'est parce que le prix de l'énergie a explosé fin 2022 et surtout en 2023 et que tout cela n'est pas dû au fonctionnement et à la gestion des collectivités.

Nous verrons si ce qui nous pend au nez est une baisse de dotation de l'État, mais ce serait catastrophique pour continuer à gérer nos projets. Je rappelle qu'entre 2013 et 2023, 6 à 7 millions n'ont pas pu être mobilisés sur la période, c'est très important. On ne peut pas raser gratis.

Pour assurer les missions de services publics, il faut pouvoir le faire avec de l'argent. C'est important et ce n'est pas avec la fiscalité que nous le ferons non plus. Il faut être très prudent sur ces sujets.

Voilà ce que j'avais à vous dire principalement et vous avez reçu le dernier Kingersheim Magazine qui vous a été livré dans vos boîtes à lettres.

Puis-je clore cette séance du Conseil municipal ? Pas d'autres interventions des élus ?

Parmi le public, des interventions particulières ?

Monsieur Hachem.

**M. HACHEM.-** Une petite question, puisque nous parlons de forêt. Au parcours Vita, il y a depuis quelques semaines un nouveau robinet et ce n'est pas indiqué si l'eau est potable ou pas. Ou alors je n'ai pas bien vu.

**M. LE MAIRE.-** C'est potable ! Fadi Hachem a raison, cela va mieux en l'écrivant. Il faut que nous l'indiquions. On peut considérer que si la fontaine est là, c'est que l'eau est potable. Mais nous allons le préciser. Vous avez raison.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie de votre assiduité.

Bonne soirée à toutes et à tous.

*La séance est levée à 20 heures.*

**Signatures du Maire et du secrétaire de séance du Procès-Verbal  
de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2024  
de la ville de Kingersheim**

**Délibérations examinées**

**AFFAIRES GENERALES**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024
2. 80ème anniversaire de la Libération : demande de subvention
3. Convention de partenariat entre l'association de Prévention routière et la Ville de Kingersheim dans le cadre de leur participation à la 8ème édition des Journées Prévention Sécurité
4. Rapport d'activités 2023 m2A
5. Information au Conseil municipal : désignation des représentants de la commune au sein du conseil de développement de m2A

**MARCHES PUBLICS**

6. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT : période du 1er janvier au 30 juin 2024
7. Convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

**FINANCES**

8. Admission en non-valeur de créances éteintes
9. Information au Conseil municipal : virement de crédits de chapitre à chapitre

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

10. Acquisition d'une emprise de voirie rue de Pfastatt
11. Mainlevée d'un droit de résolution rue de la Doller
12. Versement au domaine public d'une parcelle affectée à la circulation publique

**SERVICES TECHNIQUES**

13. Cuve de récupération des eaux pluviales au CTM : demandes de subvention
14. Télégestion des chaufferies : demandes de subvention
15. Occupation du domaine public pour le mobilier urbain de La Poste

**ENFANCE**

16. Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Emile Zola et Irène Joliot-Curie

**CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE**

17. Soutien au Créa dans le cadre du dispositif « mieux produire mieux diffuser »

**RESSOURCES HUMAINES**

18. Tableau des effectifs
19. Recrutement d'un responsable du service Espaces Verts (H/F)
20. Convention de mise à disposition par la Ville au Créa de Marie Normand
21. Prolongation de la convention de participation prévoyance et révision des taux de cotisation au 1er janvier 2025

**Liste des membres présents**

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Laurent RICHE	Maire	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Madame Valérie GERRER	1ère Adjointe au Maire	
Monsieur Alain WINCKELMULLER	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
Madame Sandrine ACKERMANN-BAUMS	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	
Monsieur Michel CHÉRAY	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
Madame Dorothée DUMORTIER	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	
Monsieur Christian BROMBACHER	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
Madame Myrna JACQUIN	7 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	
Monsieur Arnaud ROLLIN	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
Madame Nathalie BOESCH	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	
Monsieur Gilles BRETZNER	Conseiller municipal	
Madame Céline NAMUR	Conseillère municipale	
Monsieur Nabil OUROUH	Conseiller municipal	Proc. à Sandrine ACKERMANN-BAUMS
Madame Silvia RAMUNDI	Conseillère municipale	Proc. à Valérie GERRER
Monsieur Francis GATTESCO	Conseiller municipal	
Madame Hélène LEIB	Conseillère municipale	
Monsieur Daniel WEBER	Conseiller municipal	Proc. à Francis GATTESCO (point 1 uniquement)
Madame Caroline MAYORAL	Conseillère municipale	
Monsieur Patrick UNTEREINER	Conseiller municipal	Proc. à Michel CHÉRAY

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Madame Claudia FRITTOLINI	Conseillère municipale	
Monsieur Frédéric WALD	Conseiller municipal	Proc. à Alain WINCKELMULLER
Madame Emilie HAMMERER	Conseillère municipale	
Monsieur Denis BRAND	Conseiller municipal	
Madame Corine LITZLER	Conseillère municipale	
Monsieur Thomas GACOIN	Conseiller municipal	
Madame Giulia ACHA	Conseillère municipale	
Monsieur Luca QUARTUCCI	Conseiller municipal	Proc. à Laurent RICHE
Madame Caroline REITH	Conseillère municipale	Proc. à Dorothée DUMORTIER
Monsieur Pascal HEYER	Conseiller municipal	
Monsieur Laurent ROTH	Conseiller municipal	
Madame Carmen BACANY	Conseillère municipale	Proc. à Pascal HEYER
Monsieur Philippe LARGER	Conseiller municipal	Proc; à Laurent ROTH
Monsieur Fadi HACHEM	Conseiller municipal	

**Signature du PV de la séance du 25 septembre 2024**

NOM - Prénom	Qualité	Signature
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Monsieur Jonathan GRADOZ	Secrétaire de séance	

Mis en ligne le 15 novembre 2024